



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

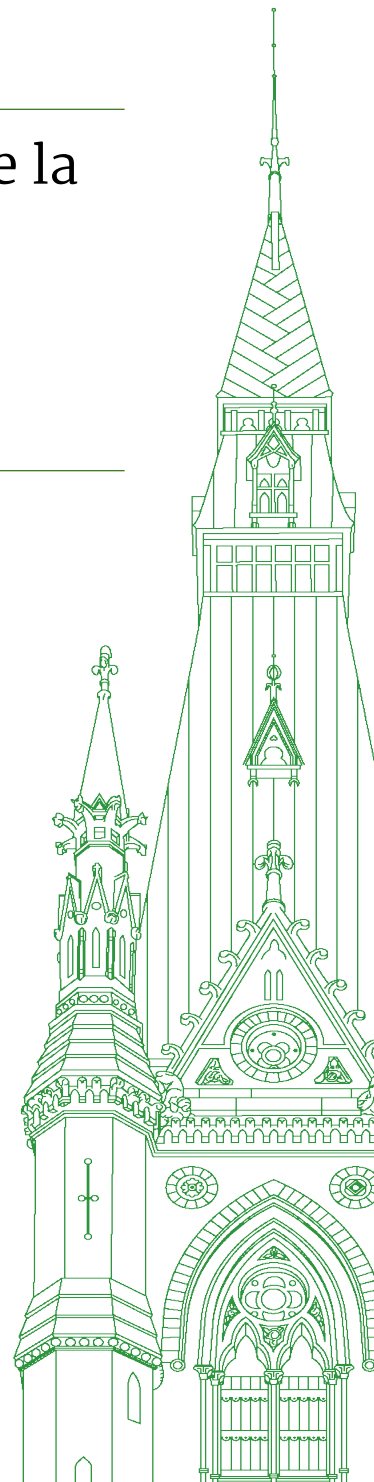
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le lundi 23 février 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le lundi 23 février 2026

• (1540)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche. Le Comité se réunit pour étudier la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer et le mettre en sourdine lorsqu'ils n'ont pas la parole. Ceux qui sont sur Zoom peuvent sélectionner le canal souhaité au bas de leur écran: le parquet, l'anglais ou le français.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins du premier groupe, qui se joignent à nous par vidéoconférence. Nous accueillons M. Arif Babul, professeur éminent à l'Université de Victoria; M. Azim Shariff, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique; et M. Ivan Oransky, qui est le directeur général du Center for Scientific Integrity.

Bienvenue à tous les témoins.

Vous disposerez tous de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux séries de questions.

Monsieur Babul, nous allons commencer par vous. Vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Arif Babul (professeur éminent, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité à contribuer à vos délibérations.

J'aimerais commencer par souligner que mes commentaires d'aujourd'hui sont fondés sur mon expérience dans le domaine des sciences naturelles et, dans une moindre mesure, des sciences de la santé.

J'aimerais aborder trois questions.

Premièrement, il y a quatre grands types de recherche que les organismes de financement gouvernementaux soutiennent: la recherche fondamentale, qui est la recherche de nouvelles connaissances; la recherche appliquée, qui utilise ces connaissances pour résoudre des problèmes précis; la recherche en génie, qui transforme ces solutions en systèmes utilisables; et l'innovation, qui déploie ensuite ces systèmes dans la société. Chacun a des objectifs et des résultats différents. Il est donc important que tout effort de gou-

vernance ou de reddition de comptes permette de les évaluer à l'aide de paramètres appropriés.

Il y a toutefois un résultat commun et important: la formation de personnel hautement qualifié. Plus de 50 % des titulaires de doctorat en sciences travaillent et stimulent l'innovation à l'extérieur du milieu universitaire. Ils sont très sollicités non seulement parce qu'ils s'y connaissent en technologie et en données, mais aussi parce qu'ils sont formés pour penser de manière créative et résoudre des problèmes complexes.

Deuxièmement, ces quatre domaines font partie intégrante de l'écosystème de la découverte à l'innovation. Pour commencer, j'aimerais souligner l'importance de soutenir la recherche axée sur la découverte, car l'innovation en dépend, au bout du compte. Il est important de noter que seul le gouvernement est en mesure de financer la découverte. À cette fin, l'investissement du Canada dans la capacité de recherche n'a pas suivi le rythme des coûts. Le pouvoir d'achat réel d'une subvention à la découverte du CRSNG, par exemple, a beaucoup stagné au cours des deux dernières décennies, alors que les dépenses en recherche ont considérablement augmenté. Par conséquent, les subventions soutiennent aujourd'hui moins d'activités de recherche qu'il y a 15 ou 20 ans.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que notre écosystème de la découverte à l'innovation fonctionne sur un pied d'égalité et soit guidé par des procédures d'évaluation transparentes. Dans l'ensemble, le processus actuel jouit d'une bonne réputation à l'échelle internationale, mais nous pouvons faire mieux. C'est là que le Comité peut jouer un rôle en continuant à réclamer des changements qui amélioreront davantage le système.

J'aimerais aborder brièvement quatre aspects que vous pourriez prendre en considération.

Premièrement, la gouvernance doit reconnaître que les systèmes d'évaluation actuels peuvent hériter des préjugés du passé et les amplifier. Il existe des preuves substantielles que les prix prestigieux et les antécédents de reconnaissance, qui sont tous couramment utilisés comme indicateurs d'excellence, ont eux-mêmes reflété des disparités liées au sexe, à la race et à d'autres facteurs. Lorsque ces éléments sont utilisés dans les évaluations des subventions, les inégalités antérieures peuvent se propager, ce qui a une incidence sur les niveaux de financement et la compétitivité future. Le cadre de gouvernance doit donc déterminer si les critères et les indicateurs utilisés dans l'évaluation reproduisent involontairement des obstacles structurels. L'objectif n'est pas d'affaiblir les normes, mais de veiller à ce que le système de financement de la recherche du Canada cerne et soutienne l'excellence réelle plutôt que de renforcer des tendances historiques qui pourraient la masquer.

Deuxièmement, des évaluations externes de nos systèmes de recherche ont révélé qu'ils ont tendance à être peu enclins à prendre des risques, et qu'ils favorisent les propositions associées à des résultats différentiels plutôt que la véritable innovation... une innovation à risque élevé. Du point de vue de la gouvernance, cela souligne l'importance de mécanismes qui peuvent cerner et atténuer de telles tendances.

Troisièmement, l'équité exige des mécanismes pour améliorer la transparence. À l'heure actuelle, les demandeurs peuvent uniquement contester des questions de procédure, et non des erreurs d'évaluation de fond. Cependant, les évaluateurs sont humains, et des erreurs peuvent se produire. Les systèmes de gouvernance devraient envisager des mécanismes d'appel structurés, ainsi que des mesures de transparence supplémentaires qui amélioreraient la reddition de comptes. À cet égard, l'approche du Conseil européen de la recherche vaut la peine d'être considérée.

De plus, la participation d'experts internationaux indépendants qualifiés, comme le fait la National Science Foundation aux États-Unis depuis de nombreuses années, renforcerait davantage la perception d'impartialité. Comme les réunions virtuelles sont maintenant chose courante, la participation internationale est plus faisable que jamais.

Pour conclure, une politique scientifique solide ne consiste pas seulement à prendre des décisions de financement; il s'agit de veiller à ce que le système cible et favorise constamment l'excellence et l'innovation.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Babul.

Nous allons maintenant entendre M. Shariff.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Allez-y.

Azim Shariff (professeur, The University of British Columbia, à titre personnel): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis professeur et titulaire de la Chaire de recherche Canada 150 en psychologie morale à l'Université de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas ici pour me prononcer sur la faisabilité juridique ou financière de l'organisme de surveillance proposé. Je suis plutôt ici pour décrire les facteurs psychologiques qui expliquent pourquoi un tel organisme pourrait être nécessaire, comment il serait accueilli et comment il pourrait avoir une incidence sur la mission de recherche de la vérité au Canada.

L'une des constatations émanant de mes recherches est particulièrement pertinente: nous avons réalisé que la perception de politisation réduisait la confiance et le soutien à l'égard des institutions. De plus, c'est le cas même pour les personnes qui partagent l'orientation politique perçue de l'institution. Même les libéraux se méfient des institutions qu'ils considèrent comme ayant un parti pris libéral, et même les conservateurs se méfient des institutions qu'ils considèrent comme ayant un parti pris conservateur. Lorsqu'une institution fondée sur l'expertise comme la science est perçue comme étant alignée politiquement, la confiance ne fait pas que se polariser; elle s'érode partout. Lorsque cela se produit, la recherche de la vérité au Canada en souffre.

Cette politisation peut avoir deux sources. La première est externe. Lorsque le pouvoir politique sur les institutions est utilisé

pour faire avancer des objectifs politiques contestés ou pour gérer la façon dont les conclusions scientifiques sont communiquées, ces signaux incitent les gens à interpréter la recherche scientifique dans une optique partisane. Selon le groupe politique dans lequel on se trouve, la science est perçue comme un allié ou un ennemi plutôt que comme un terrain d'entente pour la vérité. Il y a aussi une politisation interne. Lorsque les institutions brouillent la ligne entre la recherche empirique et la défense d'intérêts politiques, ou sont perçues comme appliquant la conformité politique dans leurs rangs, cela érode également la confiance à l'égard de notre institution. Ces deux processus ont miné la science aux États-Unis. Je demande que nous évitions de nous engager davantage dans cette voie au Canada.

La raison pour laquelle la situation est si délicate est ancrée dans la psychologie humaine de base. Nous sommes tous soumis à des raisonnements motivés et à d'autres préjugés, mais il est beaucoup plus facile de voir ces préjugés chez les autres que chez nous; c'est ce qu'on appelle le biais de l'angle mort. Les scientifiques en sont tout aussi coupables. La plupart d'entre eux font leur travail de bonne foi, mais nous avons aussi trop confiance en notre capacité à détecter et à corriger nos propres préjugés.

Lorsque nous échangeons principalement avec des collègues aux vues similaires sur le plan politique, nous sommes assujettis à un autre processus bien documenté: la loi de la polarisation des groupes. Lorsque la plupart des membres d'un groupe penchent dans une direction, le groupe a tendance à dériver vers l'extrémité au fil du temps. Si on ne fait rien, les groupes peuvent aller loin. L'intelligence n'est pas une protection à cet égard. En fait, puisque le raisonnement motivé repose sur la pensée, plus on est intelligent, plus il peut être puissant.

Historiquement, la science a géré ces tendances humaines non pas en présumant que les scientifiques sont impartiaux, mais en mettant en place des incitatifs, des normes et des garde-fous appropriés: l'examen par les pairs, la reproduction et un environnement qui encourage le désaccord sur toute idée à tout moment par n'importe qui, tant et aussi longtemps que ce désaccord repose sur des données probantes. La science fonctionne non seulement grâce aux capacités des scientifiques, mais aussi en raison des contraintes qui leur sont imposées. Personne n'aime être scruté à la loupe, mais un organisme de surveillance et de reddition de comptes soigneusement conçu pourrait être utile pour protéger ces structures, garantissant ainsi que la science canadienne est à la fois efficace et digne de confiance dans l'ensemble du spectre politique.

Pour qu'un tel organisme renforce plutôt que d'affaiblir la confiance des scientifiques et du public, sa conception doit minimiser la politisation réelle et perçue. Premièrement, tout organisme de surveillance devrait, comme le Bureau du vérificateur général, être à l'abri des motifs partisans quotidiens. Des mécanismes comme les nominations multipartites et les mandats fixes ou échelonnés peuvent aider à garantir que l'organisme n'est pas — et ne semble pas être — politisé.

Deuxièmement, l'organisme devrait vérifier l'équité et l'intégrité de la procédure, et non se prononcer sur le bien-fondé de projets de recherche particuliers. Il ne devrait pas essayer de remplacer l'examen par les pairs. Les extraits de l'organisme devraient mettre l'accent sur la production de rapports sur les tendances globales — les résultats de financement ou la diversité démographique et de points de vue — plutôt que sur les subventions individuelles. Votre comité, vos collègues et le public pourront toujours trouver des programmes de recherche qui semblent absurdes. Certains le sont réellement; d'autres mènent à des révolutions médicales comme les agonistes des récepteurs GLP-1. Il est parfois difficile de savoir à l'avance ce qui est quoi. Si la surveillance se concentre sur des anecdotes, elle sèmera l'antagonisme entre les scientifiques et le gouvernement, et alimentera la politisation qu'elle devrait viser à éteindre.

Enfin, dans le cadre de la conception de l'organisme, il faudra veiller à ce qu'il ne donne pas lieu à des changements d'orientation de la mission et à une surcharge administrative. Dans d'autres pays, des organismes comparables qui ont bien assuré la reddition de comptes sont largement méprisés en raison de la charge de travail qu'ils imposent. Cette lourdeur administrative ne fait pas que causer de la frustration; elle peut aussi remodeler les incitatifs. Le temps et les ressources sont consacrés à la bureaucratie plutôt qu'à la prise de risques scientifiques.

• (1545)

La question n'est pas de savoir si la science a besoin de garde-fous. La réponse à cela est oui. Il est plutôt question de concevoir un système qui ne nie ou n'amplifie pas les préjugés, mais qui les régite. L'organisme de reddition de comptes devrait être conçu pour gérer la politisation et renforcer la science, plutôt que l'inverse.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Shariff.

Nous allons maintenant entendre M. Oransky.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Allez-y.

• (1550)

Ivan Oransky (directeur général, Center for Scientific Integrity Inc.): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de parler aujourd'hui de cette question importante.

Je suis le directeur général du Center for Scientific Integrity, un organisme sans but lucratif établi à New York qui est peut-être mieux connu pour la publication de *Retraction Watch*, un organe de presse. En décembre 2024, j'ai eu l'honneur de m'adresser au Comité au sujet des menaces qui pèsent sur le dossier scientifique en raison des universitaires qui manipulent le système pour gonfler leur nombre de publications, leurs citations et les autres paramètres en fonction desquels ils sont jugés.

C'est un exemple de la façon dont le gouvernement peut accidentellement éroder l'intégrité scientifique en se fiant à ces simples paramètres. Aujourd'hui, vous vous penchez sur la façon dont le gouvernement peut promouvoir l'intégrité scientifique. Comme vous le savez peut-être, le système de surveillance actuel du Canada a été décrit par d'autres comme étant un système fragmenté qui n'accorde pas la priorité à la transparence, mais c'est ce qu'on peut dire des approches de nombreux pays, et j'aimerais vous faire part de nos

rapports et de ce que nous avons appris au cours des 16 dernières années.

Les États-Unis ont été le premier pays à établir une surveillance officielle de l'inconduite en matière de recherche, à partir de la fin des années 1980, avec la création de ce qui est devenu plus tard l'Office of Research Integrity, ou ORI, et la National Science Foundation, ou NSF, et son bureau de l'inspecteur général, ou OIG. Leur mandat juridique est d'assurer l'intégrité de la recherche financée par le gouvernement fédéral. L'ORI couvre la recherche financée par les services de santé publique, y compris la recherche financée par la NSF. L'OIG de la NSF couvre la science et l'ingénierie.

L'ORI évalue les rapports d'enquête soumis par les établissements universitaires et décide s'il y a eu inconduite. L'inconduite désigne précisément, dans la définition fédérale, la falsification, la fabrication ou le plagiat qui est commis intentionnellement, sciemment ou sans se soucier des conséquences et qui représente un écart important par rapport aux pratiques acceptées.

Toutefois, même si l'ORI peut enquêter sur tout chercheur qui reçoit du financement du gouvernement, il ne peut le faire qu'à la demande de l'établissement universitaire du chercheur, ce qui crée un conflit d'intérêts important. Les universités sont généralement réticentes à discuter de l'inconduite, et encore plus à mener des enquêtes appropriées. Cette situation et l'absence de pouvoir d'assignation limitent la portée de l'ORI. Si des constats d'inconduite sont faits, les sanctions peuvent inclure l'obligation de se rétracter, la suspension du financement et la surveillance des activités de recherche futures. En revanche, l'OIG de la NSF a le pouvoir d'assignation.

Un organe de réglementation américain complètement distinct, la Food and Drug Administration, ou FDA, peut enquêter et sanctionner les chercheurs cliniques qui mènent des recherches réglementées. La réglementation relativement stricte de la FDA permet de disqualifier les chercheurs qui omettent de se conformer aux exigences de façon répétée ou qui soumettent de faux renseignements. Les délits mineurs ou la condamnation pour actes délictueux graves donnent habituellement lieu à la radiation, et il est interdit aux chercheurs radiés de travailler avec quiconque a une demande approuvée ou en cours de traitement pour un produit pharmaceutique. Dans de rares cas, des chercheurs qui ont commis une inconduite grave alors qu'ils travaillaient avec des fonds publics ont été forcés de rembourser ces fonds et ont été radiés à vie.

En revanche, l'Europe ne dispose pas d'une autorité fédérale globale analogue à l'ORI, ayant plutôt un paysage réglementaire décentralisé et hétérogène façonné en grande partie par l'autonomie institutionnelle. L'Allemagne a opté pour une approche très décentralisée. Pour être admissibles au financement de la fondation de recherche allemande, communément appelée la DFG, les établissements doivent mettre en place des structures internes capables d'enquêter et de traiter les allégations d'inconduite. La DFG a également son propre comité, qui enquête sur les allégations liées à ses recherches financées.

De façon distincte et indépendante, l'ombudsman national pour la recherche en Allemagne peut également recevoir des allégations et jouer un rôle consultatif dans les cas exigeant le règlement des conflits. Ce qui affaiblit ce système de manière importante, c'est que les recherches ne se font pas toutes dans les universités. Il y a peu de surveillance des médecins qui entreprennent des recherches cliniques, par exemple.

Le Danemark, la Norvège et la Suède ont les structures de surveillance européennes les plus formelles. Les trois pays ont un organisme centralisé autorisé à mener des enquêtes sur les inconduites, bien que le fardeau principal de la réglementation de l'intégrité incombe toujours aux institutions.

Le modèle britannique est non législatif, est axé sur les institutions et ne comporte pas d'autorité nationale d'enquête comparable à l'ORI. On s'attend à ce que les institutions traitent les allégations à l'interne, guidées par le concordat pour favoriser l'intégrité de la recherche et soutenues par des organismes de recherche comme le Research Integrity Office du Royaume-Uni, qui fournit des conseils, mais qui n'a pas le pouvoir de mener des enquêtes indépendantes ou d'imposer des sanctions. La Chine a également récemment mis en place un cadre complet de sanctions en cas d'inconduite.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé, et je me réjouis d'avoir l'occasion d'approfondir mes commentaires pendant la période de questions et réponses avec le Comité.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à notre première série de questions de six minutes. Nous allons commencer avec M. Ho.

Allez-y.

• (1555)

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma première série de questions s'adresse à M. Shariff.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de la perception de préjugés politiques et de la politisation des institutions publiques, et de la façon dont cela pourrait éroder la confiance du public à l'égard de nos institutions. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Avez-vous vu cette tendance s'accroître au cours des dernières années? Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

Azim Shariff: La confiance à l'égard de la science et des universités au Canada est relativement élevée. Elle est plus élevée ici qu'aux États-Unis, ce qui est une bonne chose. Il y a une différence entre la confiance des libéraux et des conservateurs, et celle des conservateurs est d'environ 20 points de pourcentage inférieurs à celle des libéraux.

Aux États-Unis, nous avons constaté un déclin pour les deux groupes, mais plus marqué pour les conservateurs. Je pense que ce qui se passe aux États-Unis constitue une mise en garde quant à la direction que la situation pourrait prendre en présence de facteurs de politisation externes et internes.

Vincent Ho: La dernière fois que vous avez comparu devant le Comité, vous avez longuement parlé de certaines conséquences négatives des politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion sur le financement de la recherche au Canada, et vous avez donné quelques exemples. Pensez-vous que cela a une incidence sur cette confiance?

Je crois que vous avez mentionné la nomination à un poste vacant de la chaire de recherche du Canada. Puisque le bassin de candidats était plutôt limité et en raison de la politique libérale consistant à ne trouver que des personnes issues de groupes en quête d'équité, il était pratiquement impossible de le pourvoir. Pensez-vous que cela contribue à la perception d'un manque de confiance?

Azim Shariff: Certaines recherches abordent directement ce sujet. Quelques politologues de l'Université de la Colombie-Britannique ont mené une expérience dans le cadre de laquelle ils ont présenté la politique de quotas démographiques liée aux chaires de recherche du Canada à un groupe, et ont constaté qu'elle minait la confiance dans la recherche produite par l'université. C'était le cas pour les libéraux et les conservateurs dans une mesure presque identique.

C'est un bon exemple de la fragilité de la confiance et de la légitimité, et de la façon dont ils réagissent à diverses politiques. Donc, oui, en ce qui concerne cette politique en particulier, je pense qu'il y a des preuves qu'elle érode la confiance.

Vincent Ho: Est-ce que vous parlez des politiques d'équité, de diversité et d'inclusion en ce qui a trait à la nomination...

Azim Shariff: Je ne peux pas me prononcer sur toutes les politiques d'équité, de diversité et d'inclusion. Il y a un large éventail d'éléments associés aux quotas démographiques. Les gens s'arrêtent aux enjeux d'équité procédurale qui les concernent, ce qui, à mon avis, irrite les gens de tous les horizons politiques. Je pense que c'est ce à quoi ils réagissaient pour cette politique. Ce pourrait être différent pour d'autres politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Vincent Ho: Je parle de cette politique en particulier.

Pour poursuivre dans la même veine, si une personne faisait partie d'un groupe en quête d'équité et qu'elle était nommée à l'un de ces postes clés, elle se demanderait si elle a été choisie en raison de cette politique. Bien sûr, le public pourrait penser que cette personne n'a pas été choisie en fonction du mérite, mais en raison de facteurs démographiques.

Pensez-vous que cela joue un rôle dans la perception du public?

Azim Shariff: Je ne connais pas bien les recherches à ce sujet, et je m'en excuse, car j' imagine qu'il y en a beaucoup. Pour ma part, j'ai écrit une note au Comité afin d'expliquer comment la situation me touchait personnellement.

Vincent Ho: Pourquoi pensez-vous que c'est le cas? Trouvez-vous que ces politiques sont trop restrictives? Est-ce qu'elles excluent des groupes de talents en fonction du mérite, ce qui crée des tensions?

Azim Shariff: En ce qui concerne cette politique en particulier, tout ce qui réduit votre bassin de talents signifie que vous avez moins de chances d'obtenir les meilleurs candidats. Cela compromet en quelque sorte la vaste mission de quête de la vérité qui consiste à embaucher d'excellents chercheurs.

Pour cette politique en particulier, il pourrait y avoir une érosion de la confiance, comme nous en avons parlé plus tôt. Si les deux principaux objectifs sont la quête de la vérité et la confiance, je pense que cette politique particulière a une incidence sur les deux. Encore une fois, je ne parle que de cette politique en particulier.

• (1600)

Vincent Ho: Je vais changer un peu de sujet. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'une politisation accrue, et vous avez utilisé l'exemple de la vérificatrice générale. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer pourquoi c'est le cas?

Azim Shariff: On peut observer, aux États-Unis, une tentative de résoudre les perceptions de politisation interne par une politisation externe. Le gouvernement pratique de plus en plus la microgestion du contenu dans le milieu universitaire, tant en ce qui concerne les sujets de recherche et les subventions ciblées que les programmes d'études.

Cette approche externe a considérablement exacerbé la politisation et érodé la confiance. Cela a créé beaucoup d'animosité entre les universitaires et le gouvernement. Les gens perçoivent maintenant une plus grande politisation qu'auparavant. La solution à la politisation est rarement une politisation accrue.

La présidente: Votre temps est écoulé.

Vincent Ho: Je vous remercie.

La présidente: La parole est maintenant à M. Noormohamed. Il a six minutes.

Vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je pensais que nous allions discuter aujourd'hui de la nécessité de bien mesurer la recherche, mais nous revenons à la question des politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Il est important de prendre un moment pour en parler, monsieur Shariff, car la question de mon collègue semble sous-entendre que les embauches fondées sur l'équité en matière d'emploi produisent des recherches de moins bonne qualité. Selon votre expérience, est-ce le cas?

Azim Shariff: Non.

Taleeb Noormohamed: Je vous remercie de cette réponse éloquente.

J'aimerais maintenant m'adresser à M. Babul.

En ce qui concerne la même question de savoir comment fonctionnent les prix dans le cadre de l'EDI et si nous avons tendance à attribuer ces prix à des personnes qui méritent une chance parce qu'elles ne sont pas suffisamment compétentes, est-ce vraiment ainsi que le système fonctionne, comme mes amis d'en face voudraient nous le faire croire?

Arif Babul: J'ai passé beaucoup de temps à examiner les données à ce sujet. Il y a maintenant de nombreuses recherches et données sur les répercussions de l'inégalité et des préjugés dans le système. Je ne parlerai pas d'un mécanisme visant expressément à remédier à ces inégalités, car je vais plutôt laisser M. Shariff aborder cette question.

C'est un problème bien connu. Une personne qui est exclue d'une manière ou d'une autre des prix au début de sa carrière en raison de divers mécanismes de contrôle des prix voit ses chances d'obtenir un prix à mi-carrière diminuer, car les prix qu'elle a remportés et son historique de distinctions font partie des critères d'excellence. Il s'ensuit que si cette personne n'a ni l'un ni l'autre, ses chances d'obtenir un prix d'excellence à un stade avancé de sa carrière sont encore plus faibles.

Cette situation a tendance à toucher davantage les femmes et les personnes de couleur. Plus récemment, il a été démontré que même dans cette catégorie, il y a un gradient en ce sens que les femmes de couleur sont les plus touchées par ce mécanisme. Il est donc évident qu'il y a un problème.

L'Association canadienne des physiciens et physiciennes a suspendu son programme de récompenses pendant un an — je crois que c'était en 2021 ou en 2022 — après la tenue d'un sondage, et elle en a profité pour réexaminer s'il y avait des préjugés dans le système. Elle a ensuite lancé une version améliorée de ce programme.

Je peux vous donner plusieurs exemples anecdotiques de la façon dont ces mécanismes de contrôle peuvent fonctionner, si vous le souhaitez.

Taleeb Noormohamed: Oui, s'il vous plaît. Ce serait intéressant.

Pour mettre les choses en contexte, vous êtes physicien, n'est-ce pas?

Arif Babul: Je suis astrophysicien.

Taleeb Noormohamed: Dans quels établissements travaillez-vous à l'extérieur du Canada, par exemple dans des systèmes qui pourraient être perçus comme moins favorables à la diversité, à l'équité et à l'inclusion? Pourriez-vous nous donner des exemples?

Arif Babul: Je suis membre de l'American Physical Society. C'est un bassin beaucoup plus grand que celui du système canadien, par exemple. J'ai également reçu des prix prestigieux au Royaume-Uni. Plus récemment, j'ai reçu la bourse Leverhulme pour professeur invité, un poste que j'occupe actuellement à l'Université d'Édimbourg et que j'ai déjà occupé à l'Université d'Oxford. J'ai également récemment été nommé à la chaire Infosys pour professeurs invités à l'Institut indien des sciences, qui est l'un des meilleurs établissements scientifiques au monde.

Taleeb Noormohamed: Prenons votre exemple. Avez-vous été embauché en vertu de l'EDI, et comment cela a-t-il fonctionné pour vous?

• (1605)

Arif Babul: J'ai été embauché au Canada avant que l'EDI ne devienne une réalité. J'aimerais croire qu'on m'a fait venir ici en raison de mon excellent travail, mais je dirai que j'ai personnellement fait face à des obstacles au Canada.

Comme je l'ai mentionné — cela vous a peut-être échappé —, j'ai reçu des prix un peu partout dans le monde, sauf au Canada. J'ai reçu des prix d'excellence en recherche de ma propre université — l'excellence en recherche tout au long de ma carrière —, mais pas de la communauté en général. J'en suis à un point dans ma carrière où je ne m'en fais plus trop avec cela, mais je m'inquiète de l'effet que cela aura sur les jeunes qui entrent dans le système. Ils n'ont pas les mêmes chances que j'ai eues à l'extérieur du Canada, par exemple.

Je vais décrire un mécanisme de contrôle. J'avais un collègue qui avait obtenu son diplôme d'une université prestigieuse, qui avait déjà été embauché aux États-Unis, qui avait réussi à obtenir des subventions et des prix au début de sa carrière, qui était venu au Canada et qui avait demandé à ses collègues de le mettre en candidature pour un prix. Ses collègues et son propre département ont refusé, au point où il m'a demandé si j'aurais l'obligeance de proposer sa candidature. Je l'ai fait, et il s'est avéré qu'il a reçu le premier prix. Ce premier prix a ensuite ouvert la voie à d'autres prix. Aujourd'hui, cet ancien collègue est membre de l'American Astronomical Society et a été invité, au cours des dernières années, à être conférencier de séance plénière aux réunions de l'American Astronomical Society, et ainsi de suite.

Taleeb Noormohamed: C'est parce que quelqu'un lui a donné l'occasion de présenter une demande en fonction de son mérite, mais la porte a été ouverte parce que quelqu'un a compris qu'il existe des obstacles systémiques qui rendent difficile l'accès à ces bourses fondées sur le mérite pour certaines personnes. Est-ce exact?

Arif Babul: Oui, certainement. Je vais vous donner un autre exemple. C'est un exemple très célèbre au Canada.

Dans les années 1990 et 2000, le professeur Sajeev John a été présenté comme un lauréat potentiel du prix Nobel. Il est professeur à l'Université de Toronto. C'est un physicien.

La présidente: Nous pourrions peut-être revenir sur le sujet lors de la deuxième série de questions, car le temps imparti à M. Noormohamed est écoulé.

Arif Babul: Oui, certainement.

La présidente: La parole est maintenant à M. Blanchette-Joncas.

Vous avez la parole, monsieur.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont parmi nous pour la première heure de cette importante étude.

Monsieur Oransky, votre organisation documente depuis des années des défaillances systémiques dans l'architecture du système scientifique, y compris des erreurs méthodologiques graves, des corrections substantielles et d'autres failles structurelles.

Cette situation relève-t-elle principalement de comportements individuels ou d'incitatifs structurels qui sont notamment liés au financement, aux mécanismes d'évaluation et aux trajectoires des carrières scientifiques?

[Traduction]

Ivan Oransky: Je dirais que ce sont les deux. Autrement dit, même si je crois que les vrais changements ne se produiront que lorsqu'il y aura des changements à la structure incitative — que je décrirai en détail dans un instant —, il faut évidemment que les personnes adoptent un comportement que nous pourrions juger répréhensible, voire considéré comme une inconduite.

La structure incitative, qui est assez uniforme à l'échelle mondiale, même si elle prend évidemment différentes formes à différents endroits, est, selon nous, responsable d'une grande partie des inconduites — des mauvais comportements — et même parfois des comportements acceptables, mais à la limite. Cette structure incitative est fondée presque exclusivement sur ce que l'on appelle, bien sûr, « publier ou périr », ce qui correspond de nos jours à « être cité ou périr ». Autrement dit, combien de fois vos études ou vos articles sont-ils cités par d'autres chercheurs?

Cela se traduit par des indicateurs comme, par exemple, l'indicateur connu sous le nom d'indice h, qui est une mesure. Les universités et les gouvernements ne jurent que — et je dirais même qu'ils sont obsédés — par les classements qui sont fondés non pas exclusivement, mais en grande partie, sur des citations. Il s'agit d'un système qui fonctionne de haut en bas, et par « de haut », j'entends les gouvernements. Cela prend différentes formes dans différentes régions du monde. Les gouvernements peuvent être des provinces ou d'autres régions, puis cela va de ces régions ou des gouvernements

eux-mêmes vers les établissements de recherche — les universités, les facultés de médecine, etc. —, qui veulent évidemment se hisser plus haut dans le classement, afin d'obtenir plus de financement.

Que se passe-t-il dans cette situation? Les comités de recherche, les doyens et les vice-recteurs recherchent — et veulent embaucher — des chercheurs qui ont été cités plus souvent et qui le seront donc probablement plus souvent par la suite. C'est une sorte de cycle vicieux dans lequel de nombreuses personnes sont laissées pour compte, bien franchement, même si elles font un travail extraordinaire et beaucoup plus rigoureux, mais pas aussi spectaculaire. Je pense que c'est un phénomène auquel nous devrions tous prêter attention.

• (1610)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce qu'il existe actuellement une instance nationale indépendante, qu'elle soit gouvernementale ou autre, qui est chargée d'analyser ces incitatifs de manière consolidée et périodique, voire transparente?

[Traduction]

Ivan Oransky: Aucune instance n'a ce pouvoir. Différents organismes s'en occupent parfois. On nous demande, à moi et à d'autres membres du Center for Scientific Integrity, de témoigner ou de discuter avec différents organismes — par exemple, les National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine ici, aux États-Unis. J'ai également été invité à témoigner devant d'autres organismes dans différentes parties du monde.

Je ne pense pas qu'on soit très motivé à modifier les incitatifs. Les gens en parlent beaucoup, mais je n'ai pas vu d'efforts soutenus en ce sens.

Cela dit, l'une des choses que nous avons constatées aux États-Unis — et dans d'autres pays, mais nous connaissons mieux les États-Unis —, c'est que différents organismes fédéraux sont responsables d'examiner ces questions, mais chacun travaille dans son coin et il n'y a aucune uniformité. Ce serait merveilleux si on déployait non seulement un effort d'envergure nationale, mais aussi un effort d'envergure internationale pour envisager... Je ne dirais pas pour créer de meilleurs incitatifs, mais pour éliminer certains incitatifs actuels.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Les données relatives aux défaillances systémiques que vous analysez sont-elles généralement intégrées dans l'évaluation et l'ajustement des politiques de financement scientifique?

[Traduction]

Ivan Oransky: Oui, en quelque sorte. Cela a changé dans une certaine mesure parce qu'il y a environ deux ans et demi, notre base de données sur les rétractations, qui compte maintenant environ 63 000 rétractations, est devenue entièrement accessible et ouverte après son acquisition par un autre organisme sans but lucratif appelé Crossref.

Certains organismes, qu'ils soient privés ou publics, commencent à intégrer cela. Par exemple, en Inde, je dirais que la culture de classement est assez prévalente. L'un des organismes locaux a déclaré qu'il allait pénaliser les universités qui ont une bonne position dans le classement, mais qui ont des taux de rétractation élevés. En réalité, c'est plus compliqué que cela, et je ne veux pas donner l'impression qu'il suffit d'un coup de baguette magique, mais cela montre qu'on reconnaît de plus en plus que le même comportement qui permet d'obtenir une meilleure position dans le classement — la publication à outrance et l'incitation à la publication — peut également donner lieu à une inconduite et, bien entendu, à une rétractation.

Comme je le dis toujours, les rétractations représentent un indicateur très imparfait, mais dans le cadre d'un système de mesures ou d'un système qui sert à évaluer la situation, elles peuvent être très utiles.

La présidente: Je vous remercie.

Cela met fin à la première série de questions. Nous entamons maintenant notre deuxième série de questions avec M. Baldinelli, qui a cinq minutes.

Vous avez la parole.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Shariff, je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui. Je suis heureux de vous revoir. J'aimerais vous poser ma première question.

Dans votre déclaration préliminaire et dans certains de vos commentaires, vous avez dit que la science avait besoin de balises, et vous avez parlé de la perception de la politisation et de la façon dont cela érode la confiance. Vous avez parlé de deux types de politisation, soit la politisation externe et la politisation institutionnelle, c'est-à-dire interne. J'ai trouvé vos commentaires sur la loi de la polarisation des groupes intéressants, à savoir que si on ne fait rien, les groupes dérivent assez loin vers les extrémités.

Compte tenu des commentaires que vous avez formulés et de ce que j'ai entendu de la part de M. Oransky et de M. Babul sur les façons d'améliorer la transparence, le milieu scientifique canadien gagnerait-il à établir un organisme ou une fonction indépendante pour la surveillance, l'analyse et la reddition de comptes en matière de politiques scientifiques fédérales? Cela aiderait-il à faire progresser la gouvernance et la reddition de comptes en matière de politiques scientifiques fédérales dans les établissements?

Monsieur Oransky, vous avez parlé de ce qui se passe aux États-Unis et des différences comparativement à l'Europe. Serait-il avantageux d'avoir d'un tel système ici, au Canada?

Tous les témoins peuvent répondre à la question.

• (1615)

Ivan Oransky: Je serai bref, afin de donner à mes collègues la chance de répondre.

Dans le monde entier, et en particulier en Australie — où j'ai récemment participé à une réunion où ces mêmes questions ont été abordées —, on discute de l'importance d'avoir un organisme indépendant. Je vais laisser à mon collègue, M. Shariff, le soin de parler

des différents bouleversements. D'ailleurs, c'est ce que nous observons aux États-Unis.

Permettez-moi de dire une chose et son contraire pendant un moment.

D'une part, lorsqu'il est établi de manière appropriée et qu'il est bien balisé, je dirais qu'un organisme gouvernemental indépendant comme l'Office of Research Integrity ou le bureau de l'inspecteur général de la National Science Foundation peut jouer un rôle très important si on lui donne l'autorité et les outils nécessaires. Cependant, un tel organisme peut aussi être politisé. Je pense que nous devons en être conscients.

Si vous envisagez la possibilité de créer un tel organisme, vous devez mettre en place un système qui permet ces deux choses, avec des balises dans les deux cas. L'histoire de l'ORI, aux États-Unis, en est la preuve. Bien entendu, je ne vais pas vous raconter ses 40 ans d'histoire. Je me contenterai de dire qu'à différents moments, la façon dont cet organisme a traité différents cas a soit renforcé sa crédibilité, soit affaibli sa crédibilité à certains égards.

En général, nous pensons qu'il devrait exister un organisme indépendant qui veille à ce que les universités n'enquêtent pas sur leurs propres affiliés, car c'est un gros conflit d'intérêts à nos yeux, mais je m'en remets à l'avis des autres.

Azim Shariff: Je peux donner mon avis.

Au bout du compte, il faut se demander quel problème on essaie de résoudre. L'une des raisons pour lesquelles les trois témoins ont parlé de sujets très différents, c'est que nous ne sommes pas certains de ce que cet organisme essaie d'accomplir. Nous avons tous nos propres préoccupations. Je suis préoccupé au sujet de certains des enjeux que j'ai abordés, mais je suis également très conscient que de nombreux remèdes peuvent être pires que le mal. C'est pour cela que je suis d'accord avec M. Oransky lorsqu'il dit qu'il faut mettre en place des balises et veiller à ce que ces organismes n'aggravent pas le problème au lieu de le régler.

Il a mentionné l'Australie, où l'agence a politisé certaines choses à outrance par la microgestion de certaines subventions, ce qui a donné lieu à des situations déplorables. Cela a entraîné une grande perte de confiance et des conflits entre les milieux scientifiques et le gouvernement, tout en politisant inutilement la science.

Tony Baldinelli: Vous avez la parole, monsieur Babul.

Arif Babul: J'aimerais revenir sur ce que mes deux collègues ont mentionné, et en particulier sur ce dont M. Shariff vient de parler, à savoir le mandat de cet organisme de surveillance.

C'est absolument essentiel. Si le mandat consiste à promouvoir et à établir de meilleures mesures et à atténuer les préjugés, c'est très bien. Si le mandat va plus loin — parce que la gouvernance et la reddition de comptes peuvent aller dans cette direction —, la microgestion des subventions individuelles, au lieu d'un examen par les pairs, devient un problème. L'amélioration du système d'examen par les pairs est une bonne chose.

Si nous nous dirigeons vers un changement d'orientation de la mission dans les quatre domaines que j'ai mentionnés, la découverte et la recherche de connaissances représentent essentiellement un marché d'idées. Les gens se contentent d'y envoyer des idées, puis certaines de ces idées sont transformées en innovations à un moment donné. Je peux vous donner des exemples concrets. Le changement d'orientation de la mission signifiera qu'on ne financera que la recherche dirigée par l'intelligence artificielle ou qu'on financera des recherches dirigées par d'autres entités. C'est dangereux parce que cela nuira à notre écosystème.

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre...

Arif Babul: Que voulons-nous accomplir? C'est la question qu'il faut se poser.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Babul, je suis désolée, mais le temps imparti à M. Balinelli est écoulé.

La parole est maintenant à M. Rana. Il a cinq minutes.

Monsieur Rana, vous avez la parole.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur temps.

Monsieur Babul, vous avez travaillé dans certains des systèmes de gouvernance universitaire les plus rigoureux qui soient. Selon votre expérience, comment pouvons-nous renforcer la transparence du financement fédéral des sciences sans révéler les rouages internes de l'examen confidentiel par les pairs?

• (1620)

Arif Babul: Le CRSNG, par exemple — c'est celui que je connais le mieux —, a fait beaucoup de progrès à cet égard. Cette année, on m'a demandé d'examiner une subvention, et on m'a clairement indiqué que mon rapport serait envoyé au demandeur — après avoir été anonymisé, bien entendu, mais il serait envoyé. C'est une façon d'assurer la transparence.

Le Conseil européen de la recherche va plus loin, car il enregistre les transcriptions des discussions qui ont lieu au sein des groupes d'experts. Ces discussions sont anonymisées, mais elles sont également communiquées aux demandeurs. De cette façon, on peut s'assurer que la discussion est axée sur la science et le mérite, plutôt que sur le fait qu'une personne vient d'un milieu ou d'une école en particulier ou sur un facteur qui a relativement peu à voir avec ses accomplissements.

Voilà donc des exemples de ce qu'il est possible de faire. À l'heure actuelle, je pense que le modèle du Conseil européen de la recherche est probablement le plus ouvert et le plus transparent, tout en permettant de préserver l'anonymat dans le système.

Aslam Rana: Vous avez vu comment les collaborations internationales jugent le Canada. Dans quelle mesure est-il important que le Canada maintienne la perception que ses décisions en matière de financement sont fondées sur le mérite? De plus, selon vous, quelle est la plus grande menace à cette perception aujourd'hui?

Arif Babul: Le plus grand défi auquel les Canadiens font face en ce qui concerne leurs partenaires internationaux n'a pas tant à voir avec la perception d'un parti pris au sein du système, car il s'agit davantage d'un problème interne.

D'un point de vue extérieur, notre plus grand défi est le financement. En effet, nous n'avons pas suffisamment de fonds pour faire bonne figure dans les collaborations internationales et pour jouer un rôle de chef de file. Cela nous ramène à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que le financement stagne depuis 20 ans.

En dollars réels, nous pouvons acheter moins aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Cela vaut pour le Programme des subventions à la découverte, ainsi que pour les chaires de recherche du Canada. On peut lire à peu près exactement la même chose dans les divers rapports qui ont été commandés par les trois conseils. Au bout du compte, il faut se demander si on a la capacité et les ressources humaines nécessaires pour participer et contribuer pleinement dans le cadre d'une collaboration internationale.

Aslam Rana: Si vous deviez choisir entre protéger à tout prix la confidentialité de votre examen par les pairs ou accroître le plus possible la transparence des données, quel principe protégerait l'écosystème de recherche du Canada à long terme, et pourquoi?

Arif Babul: Nous n'avons pas à choisir entre les deux. Il y a un juste milieu bien établi où les transcriptions ou les discussions, par exemple, peuvent être publiées, mais après avoir été complètement anonymisées. Je n'avais aucun problème à ce que mon rapport soit communiqué au demandeur. Je me suis simplement assuré de ne pas pouvoir être identifié lorsque j'ai rédigé le rapport. L'essentiel, c'est que mes critiques et mes éloges étaient sincères. C'est ce qui est important. Il faut se concentrer sur la science.

Aslam Rana: Je vous remercie.

Monsieur Shariff, dans le contexte du financement de la recherche, quels types de transparence renforcent la confiance du public et quels types l'érodent involontairement?

Azim Shariff: Je pense que ce que disait M. Babul au sujet du financement et de l'embauche est exact, c'est-à-dire qu'il faut que les gens soient jugés en fonction de leurs capacités plutôt qu'en fonction de leurs adhésions politiques. C'est la meilleure façon de procéder.

La transparence est un excellent moyen d'inciter les gens à se concentrer sur cet objectif. S'ils savent qu'il y a des discussions et que leurs décisions peuvent être vérifiées, ils se concentreront sur les éléments pertinents.

Aslam Rana: Selon vous, qu'est-ce qui risquerait le plus de miner la confiance du public à l'égard de la gouvernance scientifique canadienne?

Azim Shariff: Ce serait d'ajouter une politisation externe et de microgérer les subventions pour donner l'impression que le gouvernement essaie de choisir des gagnants et des perdants. Encore une fois, l'exemple des États-Unis représente une mise en garde. Je pense qu'il faut tout faire pour éviter de nous engager dans cette voie.

• (1625)

La présidente: Le temps imparti à M. Rana est écoulé.

La parole est maintenant à M. Blanchette-Joncas. Il a deux minutes et demie.

Vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Oransky, les investissements publics sont majeurs et se comptent en milliards de dollars par année. Lorsqu'un système finance, évalue et supervise ses propres mécanismes, cette autorégulation est-elle suffisante pour garantir la crédibilité publique, selon vous?

[Traduction]

Ivan Oransky: Il y a un conflit d'intérêts quelle que soit la façon dont on tente d'examiner et d'évaluer un système, de le juger ou même de le soumettre à une reddition de comptes.

Il existe d'autres modèles dans lesquels, si on établit un système fédéré... L'Europe n'a pas emprunté cette voie. On peut imaginer, par exemple, que l'Europe a un système fédéré où chacun des États ou chacune des nations a son propre financement et ses propres mécanismes de financement, mais où tout le monde doit, en même temps, rendre des comptes à un organisme unique.

J'aimerais revenir sur le point soulevé par M. Shariff au sujet de s'engager dans la même voie que les États-Unis. Prenons l'exemple de la Chine. Je vous recommanderais vivement d'éviter toute mesure qui vous rapprocherait de ce qu'a fait la Chine ou qui vous engagerait dans cette voie. Comme vous l'avez peut-être constaté, la Chine fait l'objet de nombreux audits et elle occupe une position très élevée dans le classement. Les gens en parlent et des articles ont récemment été publiés sur le sujet. Ce qu'on omet souvent de mentionner, c'est que la Chine a également le taux de rétractation le plus élevé de tous les pays.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Que pensez-vous de l'idée de créer une fonction indépendante distincte de l'exécutif, à l'instar du Bureau du vérificateur général du Canada, qui aurait pour mandat d'analyser les décisions scientifiques du gouvernement, mais aussi d'en évaluer la transparence et la performance?

[Traduction]

Ivan Oransky: Je pense que c'est très important. Aux États-Unis, il y a deux grands organismes. Je pense notamment au bureau de l'intégrité de la recherche en sciences biomédicales et au bureau de l'inspecteur général de la National Science Foundation. Dans un monde idéal, ces organismes fonctionnent de façon indépendante et ils ont leur propre pouvoir d'assignation.

Malheureusement, je vais devoir appuyer ce que M. Shariff a dit au sujet des États-Unis. Je dirais seulement qu'il est très préoccupant que ces organismes aient été très touchés — ils ont été décimés, en réalité — lorsqu'il s'agit du nombre de personnes qui y travaillent. Ce n'est pas un gouvernement qui se dit très préoccupé par la fraude, le gaspillage et les abus.

Encore une fois, je pense que l'indépendance est un élément essentiel. J'exhorte donc le gouvernement à envisager la création d'un organisme véritablement indépendant — comme un vérificateur général ou un inspecteur général — qui fonctionnerait de cette façon.

La présidente: Pour terminer la discussion avec ce groupe de témoins, nous entendrons Mme DeRidder, qui aura deux minutes, puis M. Noormohamed, qui aura également deux minutes.

Madame DeRidder, vous avez la parole. Vous avez deux minutes.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): J'aimerais d'abord utiliser le temps qui m'est imparti pour présenter un avis de motion. Ce n'est qu'un avis. On est en train de le distribuer. Je vous remercie, monsieur le greffier.

Voici la motion:

Que le Comité permanent des sciences et de la recherche entreprenne une étude sur les campements de tentes et leur lien avec la crise des drogues au Canada, en mettant l'accent sur les lacunes en matière de recherche, les limites des données et les possibilités d'innovation; que le Comité invite des témoins, notamment, mais sans s'y limiter, des représentants des ministères et organismes fédéraux, des chercheurs universitaires, des experts en santé publique, des organisations autochtones, des représentants municipaux et des fournisseurs de services communautaires; que le Comité tienne au moins trois réunions sur cette étude; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

De plus, au tout début de la réunion, le son n'était pas très clair. Puis-je demander que les déclarations préliminaires soient envoyées par écrit au Comité, au cas où nous aurions manqué quelque chose à cause des problèmes de son au début? Ce n'est qu'une demande.

La présidente: Oui, nous allons nous en occuper.

Kelly DeRidder: Je vous remercie beaucoup.

Je pense que j'ai le temps de poser une question.

Monsieur Shariff, j'aimerais vous poser ma question.

J'ai récemment regardé une table ronde de la conférence du Centre sur les politiques scientifiques canadiennes. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie a fait l'éloge des répercussions des politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion sur le secteur canadien de la science et de la recherche. Nous avons entendu une histoire très différente au sein du Comité. Quelques témoins ont dit que cela nuisait à notre recherche. Il se passe beaucoup de choses.

Vous avez dit vous-même que la science et les bourses d'études fonctionnent mieux lorsque tout le monde est invité à participer, et que les politiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion peuvent potentiellement nous priver de certains talents. Compte tenu de l'intensification de la concurrence mondiale pour attirer les meilleurs chercheurs, le Canada peut-il se permettre des politiques qui risquent de mettre des talents à l'écart plutôt que d'en tirer pleinement parti?

● (1630)

Azim Shariff: Cela nous ramène au défi de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, qui se caractérise par tellement de politiques et d'omissions différentes.

Il est important de faire la distinction entre deux choses. Il y a l'élimination des obstacles et le maintien de l'égalité d'accès. Ces stratégies renforcent la science en attirant les meilleurs candidats. Il y a des mécanismes qui éliminent les obstacles, d'autres qui en ajoutent.

C'est ce dont je parlais la dernière fois que je suis venu ici, en septembre. On devrait éliminer les obstacles plutôt que d'en ajouter, pour inclure tout le monde.

Kelly DeRidder: Selon vous, en ce moment, est-ce qu'on ajoute des obstacles dans nos processus de demandes?

Azim Shariff: Oui. Dans le Programme des chaires de recherche du Canada, je pense qu'on ajoute des obstacles avec les quotas démographiques.

Kelly DeRidder: Je suis d'accord.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant terminer avec M. Noormohamed, pour deux minutes.

Taleeb Noormohamed: Je veux revenir à l'intention initiale de cette étude. Si vous me le permettez, je vais m'adresser à vous, monsieur Babul.

Concernant la reddition de comptes, qui, à mon avis, est très importante dans l'octroi de subventions et l'évaluation des demandes d'aide, pouvez-vous nous parler un peu de l'importance de lier le financement à des critères, à des attentes et à des résultats précis?

Dans votre réponse, vous pouvez peut-être faire le pont avec ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire, en faveur de projets plus ambitieux, moins banals... « Banal » n'est peut-être pas le bon mot, mais je pense ici à des résultats de recherche facilement observables à court terme, plutôt qu'à des investissements dans la mécanique quantique, par exemple, comme ceux faits il n'y a pas si longtemps, qui ont donné naissance à l'informatique quantique qu'on connaît aujourd'hui.

Pouvez-vous nous parler de l'importance de la reddition de comptes à cet égard, de la façon dont nous devrions mesurer les succès et réfléchir aux résultats à long terme, plutôt qu'à des produits à court terme dans les domaines très techniques dans lesquels vous travaillez?

Arif Babul: Il importe de rappeler les quatre catégories de recherche que j'ai mentionnées. Prenons d'abord la recherche fondamentale.

La recherche fondamentale consiste à marcher à tâtons dans le noir, dans l'obscurité et à trébucher pour essayer de trouver des idées. Il s'agit d'essayer de comprendre le monde naturel. Les choses sont souvent mal définies, à bien des égards, dans ce genre de recherche. Les idées qui en découlent sont de la trempe de celles que vous venez de mentionner, comme la découverte de la mécanique quantique et de la possibilité de piéger la lumière. Je n'ai pas eu l'occasion de terminer ce que je disais à ce propos la dernière fois. Le professeur Sajeev John, de l'Université de Toronto, a été le premier à réussir à le faire. Ces découvertes finissent par se traduire par des applications et des innovations comme la caméra CCD que nous utilisons tous dans nos iPhone. Cela prend du temps.

Pour ce qui est de mesurer et de quantifier les découvertes, c'est très difficile d'évaluer tout cela en fonction d'une mission concrète, parce qu'il n'y a pas de mission à proprement parler. Nous avançons à tâtons et trébuchons, pour être tout à fait honnête. On dit que c'est la curiosité qui nous pousse. Nous essayons de découvrir des choses.

En revanche, l'innovation...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps est écoulé. Vous pourrez peut-être envoyer votre réponse par écrit au Comité. Nous pourrions la transmettre à tous les membres.

Arif Babul: D'accord.

La présidente: Sur ce, la comparution de ce groupe de témoins tire à sa fin.

Je remercie tous les témoins d'avoir comparu devant le Comité aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes pour permettre aux témoins du deuxième groupe de s'installer.

La séance est suspendue.

● (1630)

(Pause)

● (1640)

La présidente: La séance reprend. Bienvenue de nouveau parmi nous.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français.

Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, et Anna Triandafyllidou, professeure et titulaire de la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration, de l'Université métropolitaine de Toronto. Elle se joint à nous par vidéoconférence. Nous recevons également M. Martin Maltais, président, et Mme Sophie Montreuil, directrice générale de l'Association francophone pour le savoir.

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par M. Bouchard.

Vous disposez de cinq minutes. La parole est à vous.

Frédéric Bouchard (doyen, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, à titre personnel): Merci.

[Français]

Chers membres du Comité, j'ai eu le privilège de présider le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche. Même si mon témoignage d'aujourd'hui s'appuie sur notre rapport, je le présente au Comité à titre personnel.

Notre rapport portait sur la gouvernance du financement de la recherche au pays. Plusieurs de nos recommandations ont été mises en œuvre dans le budget de 2024. Par ailleurs, des mesures liées à l'élaboration d'un organisme-cadre, dont nous avons recommandé la création, sont prévues dans le budget de 2025.

D'autres gouvernements ont déjà fait ce travail stratégique et peuvent servir d'inspiration. Le Québec l'a fait avec son Fonds de recherche du Québec et sa Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027. Le Royaume-Uni l'a fait avec son organisme UK Research and Innovation et sa UK Innovation Strategy. Plusieurs autres pays sont sur la même voie.

Par ailleurs, nos recommandations comprenaient trois mesures pertinentes pour votre étude: la direction des politiques de l'organisme-cadre, la mise en place d'un conseil de la science et de l'innovation, et l'élaboration d'une stratégie nationale en science et innovation.

[Traduction]

Comme nous l'expliquons dans notre rapport, bien que l'écosystème actuel de financement de la recherche au Canada soit efficace et bien géré, il est fragmenté et sous-financé. Il n'a pas été conçu pour soutenir de grandes collaborations internationales ou interdisciplinaires, et il n'y a pas assez de ressources pour soutenir la recherche orientée. De plus, il n'y a pas de gouvernance ou de stratégie cohérente pour guider ses actions, alors que c'est exactement ce dont le pays aurait besoin en ce moment.

Partout dans le monde, l'instabilité des relations internationales et du commerce fait de la science un pilier d'intérêt national. On le voit dans différentes stratégies industrielles axées sur l'innovation en Corée, au Japon ou dans le rapport Draghi, en Europe. On le voit par le fait que le renouvellement des engagements en matière de défense se fonde souvent sur ces stratégies. Les récentes annonces faites par le Canada et l'Allemagne sur leurs stratégies industrielles de défense vont dans ce sens. Nous constatons également le retour de la diplomatie scientifique stratégique fondée sur des partenariats internationaux privilégiés, comme en témoigne le récent « Cadre européen de diplomatie scientifique », entre autres.

[Français]

Nous n'avions pas pour mandat d'évaluer la gestion des programmes. Toutefois, notre impression est que les conseils subventionnaires gèrent leurs programmes avec efficacité et probité et que l'évaluation par les pairs reste la méthode la plus rigoureuse pour évaluer la qualité des projets.

Cela dit, il est tout à fait légitime de se demander si le portefeuille actuel de programmes doit être bonifié par l'ajout de programmes valorisant de nouveaux types de retombées, qu'il s'agisse de nouveaux programmes orientés selon des missions en lien avec une politique industrielle, de programmes soutenant des institutions hors des grands centres, de programmes axés sur l'innovation sociale ou de divers moyens de soutenir notre souveraineté culturelle et numérique.

Voici comment nous pourrions évaluer la performance de nos programmes dans la durée. Un bureau d'audit externe assurerait des services rétrospectifs. Ainsi, l'équipe de direction des politiques du nouvel organisme-cadre serait en mesure d'effectuer de manière continue la surveillance souhaitée pour s'assurer que les programmes atteignent leurs objectifs, et de rendre des comptes aux élus. Elle assurerait aussi une veille des politiques scientifiques de partout dans le monde afin de s'inspirer de pratiques exemplaires.

Par ailleurs, nous recommandons que cette direction des politiques facilite aussi le lien avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones et qu'elle assure une veille proactive et continue de la vitalité de la recherche en français. Cette approche viserait à faire évoluer les programmes d'une manière qui correspondrait mieux aux aspirations légitimes de toutes nos communautés.

• (1645)

[Traduction]

Je fais toutefois une mise en garde: nous devons veiller à ce que cette réforme ne se fasse jamais au détriment de recherches entreprises à l'initiative des chercheurs et de l'évaluation par les pairs. Comme le soulignent le rapport Naylor et le rapport Bouchard, la recherche entreprise à l'initiative des chercheurs dans tous les domaines est le fondement essentiel de la formation des talents, de

l'excellence en recherche, de l'innovation et de la diplomatie scientifique. C'est aussi vrai pour les étudiants des cycles supérieurs qui travaillent sur l'histoire de la guerre du Péloponnèse que pour les lauréats du prix Nobel qui travaillent sur les neutrinos solaires.

Bien que de nouvelles architectures de financement et de nouveaux programmes soient nécessaires pour nous aider à relever les défis émergents, ne sacrifions pas les pratiques exemplaires déjà en place. L'évaluation par les pairs, bien qu'imparfaite, est demeurée, de l'époque d'Isaac Newton jusqu'à celle des Donna Strickland et Yoshua Bengio d'aujourd'hui, notre meilleur moyen d'évaluer l'excellence en recherche.

Le Canada doit renouveler son architecture de financement de la recherche pour mieux favoriser notre prospérité, notre sécurité et notre bien-être. Dans cette optique, n'oublions jamais que les sociétés ambitieuses dans leurs initiatives de recherche prospèrent, tandis que celles qui ne le sont pas périssent.

[Français]

Votre comité contribue au rehaussement de nos ambitions envers la recherche. Vous méritez donc toute notre gratitude.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Triandafyllidou.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

Anna Triandafyllidou (professeure et titulaire de la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration, Toronto Metropolitan University, à titre personnel): Merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité.

En tant que titulaire d'une chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration, mais aussi que directrice scientifique d'un programme financé par le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (le FERAC) intitulé « *Bridging Divides: Migrant integration in the mid-21st century* » (Créer des ponts pour contrer la division: l'intégration des migrants au milieu du 21^e siècle), j'aimerais parler un peu de la gouvernance interne de ces programmes, de leur incidence et de la reddition de comptes. C'est ainsi que j'ai interprété mon invitation à témoigner. Je vous parlerai davantage de mon projet *Bridging Divides*, mais beaucoup de choses que je dirai se rapporteront aux chaires d'excellence. Ma propre chaire d'excellence a été approuvée en 2018. Je me suis jointe à l'Université métropolitaine de Toronto (TMU) en 2019, et ma chaire se terminera l'an prochain.

En ce qui concerne la gouvernance, ces programmes, qui représentent des millions de dollars et qui sont très ambitieux, sont vraiment le joyau de la recherche mondiale. J'ai fait carrière pendant 25 ans en recherche en Europe, où j'ai participé à divers projets internationaux, et il n'y a pas d'équivalent de ces programmes. Je pense qu'ils sont très importants sur le plan stratégique pour le Canada.

Notre gouvernance repose sur trois piliers: le pilier interne, le pilier interinstitutionnel et le pilier externe. Il y a plusieurs comités et procédures internes dans notre université et notre consortium pour nous guider et pour nous assurer de consulter toutes les parties, des étudiants des cycles supérieurs aux plus hauts échelons de la propriété intellectuelle avant chaque décision.

Nous collaborons également de près avec nos vice-présidents à la recherche sur les priorités stratégiques des universités concernées. Il y a un dialogue constant à tous les niveaux, tant horizontal que vertical. Nous nous assurons également d'une collaboration intersectorielle avec la société civile, les différents ordres de gouvernement et le secteur privé, car même si les programmes que je dirige, par exemple, sont principalement des programmes de sciences sociales, nous collaborons beaucoup avec nos collègues de la santé, de l'ingénierie et des sciences des données.

Pour ce qui est de la reddition de comptes, les trois organismes subventionnaires coopèrent et se surveillent de très près. Il y a un agent affecté au programme. Il y a eu des visites sur place au début. Nous nous préparons à une visite d'examen de mi-parcours. Nous soumettons des rapports financiers et scientifiques annuels, puis recevons des commentaires. Il y a un rapport d'examen de mi-parcours, que le FERAC est en train d'examiner — le nôtre et celui de tous les autres — et il y a des gens à qui nous pouvons poser des questions ou exprimer des commentaires. À ma connaissance — parce que j'ai également participé au groupe d'évaluation des chaires d'excellence en 2022 —, les programmes sont évalués par des experts canadiens et internationaux, y compris par des gens de l'extérieur du milieu universitaire, pour vérifier si les travaux effectués sont pertinents.

Pour notre part, nous devons rendre des comptes, bien sûr, de la façon dont nous utilisons nos ressources et de l'atteinte de nos objectifs. On nous demande de réfléchir proactivement à la gestion des risques — tous les types de risques, de la recherche à la géopolitique — et à la durabilité. L'objectif de ces programmes est de renforcer les capacités, pour que les recherches se poursuivent, plutôt que de cesser lorsque le financement s'arrête.

Le FERAC prévoit plus particulièrement un plan de mesure du rendement, assorti de cibles et de jalons clairs, qui est suivi rigoureusement. Comme je l'ai dit, il y a un canal de communications constantes avec le secrétariat pour tout problème que nous pourrions rencontrer, et je peux vous assurer qu'il exerce une surveillance étroite.

En ce qui concerne l'incidence des recherches sur l'excellence scientifique, un sujet dont je vous ai également entendu parler au cours de la dernière heure, l'excellence est évaluée en fonction des paramètres habituels de l'excellence universitaire, mais aussi en fonction de la reconnaissance internationale, qui se traduit par des prix ou des invitations à jouer divers rôles institutionnels. L'incidence de nos travaux se mesure aussi par la mobilisation des connaissances. Comme je l'ai dit, nous travaillons de concert avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, habituellement tous ensemble, pour nous assurer que nos recherches aient réellement une incidence.

Je vais vous donner quelques exemples, mais permettez-moi d'abord de dire que nous travaillons à créer le bassin de talents de demain. Nous avons pour mission de favoriser l'excellence de manière inclusive, et nous veillons à garantir l'égalité des chances, non seulement en raison des différences intersectionnelles qui existent dans la société canadienne, mais aussi, par exemple, parce qu'il y a

des personnes qui sont de la première génération à aller à l'université. Aucun talent ne doit être gaspillé. Il est très important de créer un bassin de talents en recherche.

• (1650)

Pour ce qui est de l'incidence des recherches, je veux vous donner quelques exemples de notre programme, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais votre temps est écoulé. Vous pourrez peut-être nous en dire plus pendant la période de questions. Merci.

Sur ce, nous allons passer à M. Maltais, pour cinq minutes.

Je pense que vous allez vous partager le temps imparti. Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes en tout.

Martin Maltais (président, Association francophone pour le savoir): Oui, nous allons respecter les contraintes de temps.

[Français]

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir de nouveau dans le cadre de vos travaux.

Je suis Martin Maltais, président de l'Acfas et professeur en financement et politiques d'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. Je suis accompagné de la directrice générale de l'Acfas, Sophie Montreuil.

[Traduction]

Sophie Montreuil (directrice générale, Association francophone pour le savoir): Depuis 103 ans, l'ACFAS travaille à l'avancement du savoir en français et de la communauté scientifique francophone partout au Canada. Nous avons six sections régionales à l'échelle du pays et près de 6 000 membres. Nous rassemblons un vaste éventail de disciplines et travaillons quotidiennement à favoriser la prospérité et l'influence scientifique de notre pays.

Votre étude sur la gouvernance et la reddition de comptes dans les politiques et les institutions scientifiques fédérales arrive à un moment crucial. La création d'un nouvel organisme regroupant les trois organismes subventionnaires constitue une réforme majeure. Cependant, le contexte législatif a changé. La modernisation de la Loi sur les langues officielles oblige maintenant les institutions fédérales à prendre des mesures proactives pour soutenir la vie scientifique en français. Le règlement actuellement à l'étude, pris en vertu de la partie VII de la Loi, précise que ces mesures s'appliquent à toutes les initiatives gouvernementales, à la modification des initiatives existantes et aux mesures visant à atténuer des effets négatifs, au besoin.

Cette obligation n'est pas que symbolique. Elle s'applique aussi au nouvel organisme-cadre, qui réunira les trois organismes existants. Ce futur organisme ne peut pas être neutre sur le plan linguistique. Il doit intégrer des cibles explicites et mesurables destinées à assurer la préservation de l'identité de notre nation et la pleine prospérité économique de chacun de ses membres.

• (1655)

[Français]

Martin Maltais: Dans le contexte actuel, où 23 % de la population canadienne est francophone, nous proposons qu'au moins 25 % des subventions fédérales soient allouées, dans chacun des grands domaines que sont les sciences naturelles et le génie, la santé et les sciences humaines et sociales, à des chercheurs de langue française, à des universités de langue française et à des étudiants de langue française. Une telle cible constituerait un levier concret pour rapprocher les deux langues officielles de l'égalité réelle, et c'est une question de prospérité économique. Cette proportion devrait être suivie de façon publique, domaine par domaine, et intégrée aux nouveaux mécanismes de reddition de comptes du nouvel organisme.

Sophie Montreuil: Ainsi, nous le disons clairement: il est non seulement légitime, mais nécessaire de mieux comprendre et de mieux encadrer l'allocation du financement public de la recherche. La transparence, la reddition de comptes et la cohérence stratégique sont essentielles à la confiance du public et à la crédibilité internationale du Canada. Assurer la pleine vitalité scientifique des deux langues officielles du pays dans un contexte de repositionnement stratégique de nos relations internationales et économiques constitue une occasion unique à saisir.

Martin Maltais: Par ailleurs, la gouvernance scientifique ne peut se limiter à la phase d'octroi. À cet égard, nous attendons avec une très grande impatience le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'informations scientifiques en français, qui sera rendu public en mars. Cette gouvernance doit aussi porter sur la diffusion des résultats. Nous vous invitons à envisager de faire en sorte que les critères de financement incluent une obligation ou, à tout le moins, une incitation forte à rendre accessibles les résultats de recherche dans les deux langues officielles du pays, et ce, dans toutes les disciplines.

[Traduction]

Ainsi, certains prétendent parfois que les sciences humaines et sociales sont moins nécessaires ou utiles, mais soyons clairs: le contexte actuel de perturbations — qui nous expose à toutes sortes de risques en matière de sécurité, de souveraineté numérique et scientifique, de démographie, d'environnement, de défense, d'aptitude à distinguer le vrai du faux et de confiance entre les divers pays — ne nous donne pas d'autre choix que de continuer à investir dans toutes les disciplines scientifiques.

[Français]

L'Acfas se tient prête à collaborer et disposée à répondre à vos questions.

Nous vous remercions.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous allons passer à notre première série de questions de six minutes chacune. Nous allons commencer par Mme DeRidder pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Kelly DeRidder: Merci, madame la présidente.

Monsieur Bouchard, ces questions s'adressent à vous.

Le programme de recherche scientifique et de développement expérimental est l'un de nos programmes les plus importants. Il représente environ 4 milliards de dollars par année. Nous avons entendu des témoignages devant ce comité selon lesquels environ la moitié des fonds octroyés pour la RS&DE, soit environ 2 milliards de dollars, iraient à des entreprises qui ne sont canadiennes que de nom. En réalité, nous subventionnons de grandes entreprises internationales étrangères. Cela ressemble un peu à de la philanthropie, à mon avis.

Selon vous, qui est responsable de la gestion de ces programmes, afin de garantir que l'argent des contribuables va à des entreprises canadiennes plutôt qu'à des entreprises étrangères, comme celles des États-Unis, par exemple?

Frédéric Bouchard: Les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental ne faisaient pas partie de la portée du rapport de notre comité. Nous avons beaucoup entendu parler des crédits d'impôt pour la RS&DE, parce que beaucoup d'universités mènent des activités de R-D intensives avec des entreprises canadiennes. La question a été soulevée à plusieurs reprises. Je ne peux cependant pas y répondre en détail.

Permettez-moi de souligner que compte tenu de la très forte prévalence des petites et moyennes entreprises au Canada, le fait est que bon nombre d'entre elles ont de la difficulté à obtenir des crédits d'impôt pour la RS&DE. La question du pays d'origine dépasse mes compétences.

Dans la structure de l'économie canadienne, les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental ne sont pas accessibles ou sont difficiles à obtenir pour les PME, qui composent une grande partie de l'économie canadienne. Quand on réfléchit au portefeuille de l'innovation et à la façon de mieux soutenir l'innovation dans les entreprises canadiennes, il serait important de penser à des instruments conçus pour les PME canadiennes ou adaptés à leur réalité. Les crédits d'impôt pour la RS&DE fonctionnent, dans une certaine mesure, mais il vaudrait probablement la peine de revoir notre stratégie pour stimuler l'innovation dans les PME.

Il faut les aider à mener des projets de R-D avec les universités et les collèges, parce qu'une grande partie du personnel hautement qualifié provient des universités, des écoles polytechniques et des collèges. Il faut prendre très au sérieux l'importance de tisser des liens entre ces établissements d'enseignement et les PME, ce qui va bien au-delà des crédits d'impôt existants pour la RS&DE.

• (1700)

Kelly DeRidder: Je suis tout à fait d'accord. Il y a indéniablement quelque chose qui manque pour que les PME puissent commercialiser les fruits de la recherche appliquée; il faut faire mieux à cet égard.

À l'heure actuelle, seulement 3 % du financement va aux collèges, plutôt qu'aux universités, alors qu'ils font plus de recherche appliquée. Pensez-vous que ce pourcentage devrait augmenter?

Frédéric Bouchard: À mon avis, il ne s'agit pas tant de savoir si c'est de la recherche fondamentale ou appliquée. La question de savoir quels établissements obtiennent quels types de financement est un peu liée au fait qu'on y fasse de la recherche appliquée ou fondamentale. À mon avis, le principal enjeu, c'est l'accès privilégié au personnel hautement qualifié, plus encore que la propriété intellectuelle. Dans un sens, les inventions, c'est formidable, mais les inventeurs sont plus importants encore.

Kelly DeRidder: Oui, c'est certain.

Frédéric Bouchard: En mettant l'accent sur les gens plutôt que sur la propriété intellectuelle, nous pourrions approfondir les liens entre une plus grande diversité d'établissements postsecondaires et les PME.

Kelly DeRidder: Je vais vous contredire un peu à ce sujet, car la propriété intellectuelle est très importante pour nous assurer de garder la commercialisation de nos découvertes ici, au Canada. Lorsque des partenariats sont établis avec des universités, nous constatons que 87 % de notre propriété intellectuelle va à des multinationales étrangères au lieu de rester ici au Canada.

Même si je suis d'accord pour dire que nous avons besoin de talents, nous devons aussi nous assurer de conserver notre propriété intellectuelle et de commercialiser nos découvertes au Canada. Pensez-vous que le gouvernement fait du bon travail à cet égard en ce moment?

Frédéric Bouchard: Je n'ai pas suffisamment d'information pour répondre à cette question. Je ne voulais pas laisser entendre que la propriété intellectuelle ou son contrôle ne sont pas un enjeu.

Pour beaucoup de PME, le problème consiste à attirer les meilleurs talents et améliorer leur productivité. Il n'en découle peut-être pas des brevets ou de nouveaux produits commercialisés, mais cet aspect renforce les capacités des PME. C'est plus directement attribuable aux talents qu'à l'acquisition de propriété intellectuelle, ou PI.

La question de la PI est tout à fait légitime, mais je ne peux pas y donner une réponse plus poussée.

Kelly DeRidder: Je comprends.

Je vais maintenant changer un peu de sujet. Je pense que le financement de la recherche est une étape très importante pour favoriser l'innovation. Nous dépensons plus de 10 milliards de dollars par année en recherche, mais nous constatons que la commercialisation qui en résulte est limitée ici au Canada. Cela dit, nous perdons environ 75 milliards de dollars de revenus par année parce que nous ne commercialisons pas nos produits au Canada.

Croyez-vous qu'il devrait y avoir une structure de commercialisation stratégique plus solide au sein de l'écosystème pour garantir que l'argent des contribuables aide à renforcer l'économie canadienne plutôt que les multinationales étrangères?

Frédéric Bouchard: La question de la commercialisation a été abordée indirectement dans nos recommandations visant à ce que le nouvel organisme dispose de programmes orientés vers un but précis. Ces programmes peuvent être axés sur les affaires, mais pas nécessairement sur la commercialisation. Dans la Stratégie industrielle de défense nationale, par exemple, on s'assure d'avoir le personnel hautement qualifié nécessaire pour aider les nouvelles entreprises afin que les achats en défense soient faits au Canada. Or, il ne s'agira peut-être pas d'une commercialisation traditionnelle, car on parle d'achats gouvernementaux visant à respecter les engagements en matière de défense.

Je pense que la commercialisation est très importante, mais je ne me limiterais pas à cet aspect. L'un des avantages d'un organisme-cadre ou d'instruments semblables est de permettre un meilleur soutien à la recherche utilitaire venant appuyer une stratégie industrielle. Il peut aussi s'agir d'enjeux sociaux ou environnementaux ou d'autres objectifs prioritaires aux yeux des citoyens canadiens.

• (1705)

La présidente: Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup, monsieur Maltais et madame Montreuil.

Dans votre présentation, vous avez fait allusion à la Loi sur les langues officielles. À la partie VII, on mentionne explicitement la prise de mesures positives visant « à appuyer la création et la diffusion d'information en français qui contribue à l'avancement des savoirs scientifiques dans toute discipline ». On s'intéresse aujourd'hui à la question de la gouvernance en matière de politiques scientifiques fédérales.

Dans ce contexte, quels mécanismes de reddition de comptes sont nécessaires pour s'assurer que les institutions fédérales respectent ces engagements prévus dans la Loi sur les langues officielles?

Martin Maltais: Merci pour cette question.

En ce qui concerne les mesures positives, dans la Loi et le règlement, selon leur libellé actuel, on indique très clairement qu'il y a un certain nombre d'effets positifs visés. Je vais répéter très brièvement les éléments que les institutions fédérales doivent considérer. Dans le règlement, il est écrit:

[...] les institutions fédérales considèrent, aux étapes ci-après d'un programme, d'une politique ou d'une initiative, le potentiel de prise de mesures positives:

- la conception et l'élaboration
- la modification substantielle ou la restructuration
- la mise à jour ou le renouvellement
- l'abolition ou la cessation
- le transfert de responsabilités, même en partie

L'organisme-cadre qui sera mis en place est un exemple qui correspond aux deux premières étapes, soit la conception et l'élaboration, puis la modification substantielle ou la restructuration. Alors, il doit y avoir, à l'intérieur de l'organisme-cadre, une composante qui s'assure que les sommes allouées à la recherche scientifique en langue française ont un effet positif. Le même genre d'exercice aurait dû se faire pour les 1,7 milliard de dollars destinés au recrutement de talents internationaux.

Sophie Montreuil: Monsieur Deschênes-Thériault, est-ce que je peux ajouter un complément d'information?

Guillaume Deschênes-Thériault: Allez-y.

Sophie Montreuil: Vous avez demandé quels mécanismes étaient nécessaires, mais je dirais qu'il faut d'abord se questionner sur les indicateurs. Il doit y avoir des mesures positives, c'est un fait. Il va falloir mesurer leurs effets, donc ça va prendre des indicateurs. Il faut déterminer les indicateurs pertinents en lien avec la création et la diffusion d'information scientifique en français. Ensuite, il faut s'assurer qu'il y a une entité ou une structure au sein de l'organisme-cadre qui est responsable de la reddition de comptes.

La première chose que ça prend, ce sont des indicateurs clairs que nous allons, collectivement, comme société et comme communauté, suivre attentivement.

Guillaume Deschênes-Thériault: Puisque vous me dites que la première question devrait porter sur les indicateurs, pouvez-vous nous en dire un peu plus là-dessus? Qu'est-ce que vous entendez par là?

Sophie Montreuil: Je vais laisser notre président vous répondre, puisqu'il est le spécialiste de ça.

Martin Maltais: Sur les indicateurs, il y a une réflexion à faire, mais nous avons déjà établi quelques scénarios.

D'abord, il faut qu'au moins 25 % des sommes allouées par le fédéral à la recherche scientifique soient consacrées à des universités de langue française. Ensuite, il faut qu'au moins 25 % des chercheurs recrutés à l'international soient de langue française. Ça aurait dû être le cas également pour ceux recrutés dans le cadre de la dernière initiative de 1,7 milliard de dollars. Finalement, il faut qu'au moins 25 % des bourses accordées aux étudiants à la maîtrise et au doctorat par les organismes fédéraux soient accordées à des étudiants de langue française.

Les francophones représentent 23 % de la population canadienne, mais le pourcentage sur le plan scientifique est nettement inférieur à ça. Selon les études, c'est entre 21 % et 14 %. Depuis un an, il y a de nouveaux travaux qui démontrent que ça s'est détérioré de façon importante. Si on veut rétablir la situation, il faut à tout prix établir une cible supérieure à la proportion de francophones au pays. Si on veut renforcer l'économie canadienne, c'est une exigence.

Guillaume Deschênes-Thériault: Dans votre présentation, vous avez aussi mentionné que les politiques scientifiques, et donc les mécanismes de reddition de comptes qui les accompagnent, ne doivent pas se limiter à la phase d'octroi, à l'appui et à la création des savoirs scientifiques, mais qu'elles doivent également porter sur la diffusion des résultats.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet, et pourquoi est-ce important?

Sophie Montreuil: Je vous dirais rapidement que ce qui est implicite dans ce qui est dit, c'est que le gouvernement canadien a reconnu la nécessité de soutenir l'avancement des sciences en français.

Dans les sciences en français, il y a la production scientifique, il y a la diffusion scientifique. Le gouvernement canadien doit donc s'assurer qu'il est possible de faire de la recherche en français dans des conditions égales à celles des anglophones, qu'il est possible de publier les résultats de sa recherche en français dans des conditions égales. C'est donc l'ensemble du cycle de la recherche qui doit être couvert.

• (1710)

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, madame Montreuil.

Je vais maintenant me tourner vers vous, professeure Triandafyllidou.

Vous avez mentionné que plusieurs de vos travaux de recherche avaient reçu du financement du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada.

Selon votre expérience, pouvez-vous nous parler des mécanismes de suivi, d'analyse et de reddition de comptes des politiques scientifiques fédérales?

La motion d'aujourd'hui propose d'ajouter un nouvel organisme. Selon vous, est-ce que ça ajouterait une lourdeur administrative

pour des chercheurs comme vous? Vaudrait-il mieux se concentrer à bonifier les mécanismes existants? J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

Anna Triandafyllidou: Merci de la question.

Je peux parler de mon expérience personnelle à l'Université métropolitaine de Toronto.

La structure existante fonctionne très bien, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faudrait pas avoir un autre organisme qui pourrait obtenir des efficacités d'échelle.

Ce que je peux vous dire, c'est que la Chaire d'excellence et le financement Apogée sont interdisciplinaires et sont bilingues par excellence.

Ce que nous essayons de faire, ce n'est pas de traduire le tout, mais c'est surtout de s'engager dans des publications, dans des événements, dans la diffusion des savoirs, soit en anglais, soit en français. Nous pensons que c'est ça, le vrai bilinguisme, c'est-à-dire avoir les sphères de connaissances dans les deux langues avec la même vitalité.

[Traduction]

La présidente: Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Bouchard, dans le rapport du comité que vous avez présidé, vous constatiez que le système fédéral de soutien à la recherche est fragmenté et qu'il est composé d'entités distinctes parfois déconnectées, qui sont responsables de mandats similaires, mais non coordonnés.

Selon vous, cette fragmentation nuit-elle à la cohérence stratégique du système et rend-elle plus difficile l'identification d'une responsabilité claire à l'échelle globale?

Frédéric Bouchard: Oui, tout à fait.

C'est plus difficile. En fait, les conseils font du très bon boulot et les administrations des conseils font du très bon boulot, mais ils le font chacun pour leur organisation. Bien sûr, il y a une concertation, parce que tout le monde est à Ottawa et nous travaillons ensemble pour le bien commun, mais il n'y a pas de stratégie globale qui oriente leur action.

Par exemple, si on regarde la formation du talent, c'est en partie tous les conseils qui le font, mais la Fondation canadienne pour l'innovation s'y intéresse aussi, en quelque sorte. Il y a également Mitacs également, ainsi que des groupes parapublics qui soutiennent différentes missions, mais il n'y a pas de stratégie globale pour orienter leur action.

Effectivement, l'organisme-cadre souhaitait y remédier, mais il y avait aussi l'idée de créer le Conseil de la science et de l'innovation et de lancer une stratégie nationale pour la science, la recherche et l'innovation, afin de se doter d'objectifs communs qui pourraient être, par exemple, les objectifs évoqués par mes collègues témoins ici. Une stratégie nationale permettrait d'identifier des objectifs transversaux et de s'assurer que les différentes organisations, qu'elles soient unifiées ou non, peuvent atteindre ces objectifs.

Maxime Blanchette-Joncas: Vous parlez d'une absence de stratégie. Il n'y a donc pas aujourd'hui d'instance responsable d'avoir une vue d'ensemble intégrée et stratégique du soutien fédéral à la recherche.

Frédéric Bouchard: Certaines personnes s'intéressent à l'écosystème de manière générale. Par exemple, les Instituts de recherche en santé du Canada relèvent du ministère de la Santé, alors que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada relèvent d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, soit le ministère de l'Industrie.

Bien sûr, ils discutent, mais ce sont deux ministères qui supervisent en quelque sorte les plus grands investissements en recherche et innovation, sans compter les organisations comme la Fondation canadienne pour l'innovation, qui est relativement proche du portefeuille fédéral. Ensuite, il y a le CIFAR, il y a Mitacs, il y a Génome Canada, il y a Brain Canada. Il y a donc toutes ces organisations qui sont essentielles à l'écosystème et qui, en ce moment, ne sont pas coordonnées par une stratégie globale.

Maxime Blanchette-Joncas: Dans votre rapport de 2023, vous recommandiez aussi la création d'un organisme consultatif indépendant chargé d'évaluer globalement le système et d'en rendre des comptes publiquement. C'est beaucoup ce que vous avez mentionné par rapport à l'organisme-cadre.

Concrètement, est-ce que cet organisme devrait jouer un rôle d'analyse stratégique, d'évaluation de performance ou de coordination transversale, voire les trois, dans le contexte de reddition de comptes des politiques scientifiques et des institutions scientifiques fédérales?

• (1715)

Frédéric Bouchard: Tout à fait.

Je comprends la raison d'être de la fonction d'audit. Il est important pour les élus de pouvoir s'assurer que l'intérêt public est bien servi. Donc, ça, je le comprends.

Ce qu'une unité d'audit ne peut pas considérer, c'est l'aspect prospectif et dynamique. Ce n'est pas que nous soyons contre une équipe d'audit. Cependant, le gros gain, selon nous, serait que ce soit fait à l'intérieur d'une agence. En effet, d'une part, les élus pourraient les interpeller à n'importe quel moment pour demander, de manière dynamique, l'état de la situation. D'autre part, on pourrait faire évoluer la programmation d'une manière plus agile.

Quand il y a des changements législatifs, que ce soit à des lois officielles ou pour d'autres fonctions, combien de temps est-ce que ça prend avant que ça se reflète dans la programmation, les critères et les indicateurs? Nous croyons que le fait de le faire à partir d'une direction politique interne, à l'agence, permettrait une meilleure réactivité pour faire évoluer la programmation.

Maxime Blanchette-Joncas: Vous avez parlé du rapport Naylor, qui date quand même de 2017. Votre rapport date de 2023. Donc, les réformes successives annoncées s'accumulent. Votre rapport propose une évaluation indépendante globale du système, à moins que vous ne suggériez principalement des analyses internes et sectorielles.

Ma question est plutôt la suivante. Il n'y a pas nécessairement d'évaluation indépendante, même de vos propres réformes. Donc, comment fait-on pour éviter la reproduction périodique des mêmes constats?

Frédéric Bouchard: Je suis quelqu'un de foncièrement optimiste, donc je me dis qu'on va aller de l'avant et qu'on va faire du progrès.

Je suis inquiet de notre lenteur dans ce dossier. On a fait de vraies actions et de vrais progrès. Ça, c'est évident. Toutefois, il faut comprendre que nous sommes moins un partenaire privilégié d'autres pays que nous l'étions il y a 20 ans ou 30 ans. Par exemple, il y a quelques années, nous étions le cinquième partenaire international de la France en matière de recherche. Maintenant, nous sommes au huitième rang. Nous étions le quatrième partenaire du Royaume-Uni. Maintenant, nous sommes au neuvième rang.

Donc, je ne voudrais pas que les efforts qui sont mis pour confirmer les recommandations qui ont été faites retardent la mise en œuvre des recommandations, pour lesquelles il y a un très grand consensus depuis au moins 10 ans.

Maxime Blanchette-Joncas: Dans les recommandations de votre rapport, comment voyez-vous la possibilité d'intégrer une autorité clairement identifiée responsable de la performance globale et de la cohérence du système fédéral au soutien de la recherche?

Frédéric Bouchard: Le commentaire de Mme Montreuil sur cette question était très important: le choix des indicateurs est important. Or, nous ne pouvons pas identifier les indicateurs appropriés, sauf pour des changements législatifs particuliers, à moins d'avoir une stratégie globale.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Mahal, pour cinq minutes.

Monsieur Mahal, vous avez la parole.

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Madame la présidente, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, M. Ho.

Monsieur Bouchard, ma question s'adresse à vous. Vous avez présidé le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, et votre rapport a directement éclairé le budget de 2024, comme vous l'avez déjà indiqué dans votre déclaration préliminaire, ainsi que d'autres réformes gouvernementales. Puisque le gouvernement a déclaré publiquement que bon nombre de vos recommandations ont été adoptées, seriez-vous d'accord pour dire que vous étiez effectivement l'un des principaux architectes du cadre actuel de financement de la recherche, oui ou non?

Frédéric Bouchard: Non, parce que les recommandations qui ont été mises en œuvre n'ont pas... Nous n'avons pas encore vu l'organisation-cadre. Les recommandations en matière de financement avaient été formulées en 2017. Nous confirmons des recommandations qui avaient déjà été faites.

En fait, les recommandations les plus importantes à nos yeux n'ont pas été mises en œuvre.

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur, ne venez-vous pas de dire que les recommandations ont été adoptées dans le budget de 2024?

Frédéric Bouchard: J'ai dit que certaines recommandations l'avaient été, celles concernant la formation aux cycles supérieurs, donc le rattrapage du financement des étudiants aux cycles supérieurs et le début d'une hausse pour les conseils. En fait, les responsables ont annoncé qu'ils voulaient travailler sur l'organisation-cadre, mais nous n'avons pas encore vu cette réforme.

Jagsharan Singh Mahal: Sur une échelle de 1 à 10, combien de recommandations ont été adoptées et combien ne l'ont pas été?

Frédéric Bouchard: Je dirais que les plus importantes ont été annoncées, mais qu'elles n'ont pas encore été mises en œuvre. La première recommandation concernait la création d'une organisation-cadre, qui n'a pas encore été créée.

• (1720)

Jagsharan Singh Mahal: Une seule recommandation n'a pas été respectée.

Frédéric Bouchard: Non, il n'y en a pas qu'une, mais plusieurs.

Ce n'est pas un reproche. Des investissements importants ont été réalisés, dont le milieu de la recherche était très reconnaissant, mais des recommandations portaient sur un système de soutien à la recherche et étaient de nature organisationnelle. Elles n'ont pas encore été promulguées ou annoncées. Il a été annoncé qu'elles seraient examinées.

Jagsharan Singh Mahal: En termes simples, est-il juste de dire que vous avez participé activement à la rédaction de ce rapport, que le gouvernement a appliqué dans une large mesure?

Frédéric Bouchard: Non. Les principales recommandations n'ont pas été adoptées. Il y a eu une annonce, mais les travaux n'ont pas été rendus publics. Je n'ai pas participé à la création de l'organisation-cadre.

Jagsharan Singh Mahal: Si les recommandations n'ont pas été adoptées, en avez-vous demandé la raison au gouvernement?

Frédéric Bouchard: Je demande souvent: « Où en sommes-nous avec l'organisation-cadre? » Je pose régulièrement la question.

Je trouve encourageant que ce soit toujours sur la table. On a annoncé dans le budget de 2025 que des travaux seraient effectués, mais rien n'a été fait. Je n'en sais pas plus que ce qui a été significatif dans le budget.

Jagsharan Singh Mahal: Merci.

Madame la présidente, je vais céder mon temps de parole à mon collègue.

La présidente: Il vous reste une minute et 45 secondes.

Vincent Ho: Vous pouvez continuer, monsieur Mahal. C'est bon.

Jagsharan Singh Mahal: Je vais continuer avec vous, monsieur Bouchard.

Depuis le budget de 2024, nous avons assisté à la création de nouveaux organismes consultatifs, de plans de financement pour l'organisation-cadre, et d'importantes annonces de dépenses. Or, très peu de mesures ont été prises pour simplifier la gouvernance, obtenir des résultats mesurables et réussir la commercialisation.

Étant donné qu'il s'agit en partie du plan directeur que vous avez proposé dans votre rapport sur le budget de 2024, assumez-vous la responsabilité de la façon dont le gouvernement instaure le système?

Frédéric Bouchard: Non.

Jagsharan Singh Mahal: Pourquoi pas?

Frédéric Bouchard: C'est parce que je ne suis pas le ministre.

Je suis un expert, et nous avons formulé des recommandations. Nous avons consulté près de 1 000 personnes au Canada et ailleurs. Nous avons soumis nos recommandations. Certaines ont été prises en compte, en particulier l'augmentation du financement des études supérieures et certaines hausses accordées aux conseils...

Jagsharan Singh Mahal: Êtes-vous en train de dire...

Frédéric Bouchard: Pour ce qui est des recommandations organisationnelles, les responsables ont annoncé qu'ils allaient se pencher là-dessus, mais nous n'en avons pas encore vu la nature exacte. Il est trop tôt.

S'ils donnent suite à ces recommandations, vous pourrez me poser la même question et je serai en mesure d'y répondre. Une fois que nous aurons vu de quoi il s'agit, je me ferai un plaisir de m'en attribuer le mérite, si nos recommandations ont été respectées.

Jagsharan Singh Mahal: Que pensez-vous de...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais le temps est écoulé, monsieur Mahal. Merci.

Nous allons passer à Mme McKelvie, qui a cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Bouchard.

Je me demandais si vous pouviez nous dire quels devraient être, selon vous, certains des objectifs clés de l'organisation-cadre.

De plus, des groupes de témoins précédents ont mentionné des risques de politisation. Comment pouvons-nous faire avancer le projet d'organisation-cadre sans y mêler la politique?

Frédéric Bouchard: Nous avons notamment observé un problème de fragmentation dans l'écosystème actuel. Les scientifiques canadiens avaient de la difficulté à collaborer et travailler avec des partenaires internationaux. On craint que la recherche interdisciplinaire soit difficile à soutenir dans la structure actuelle. Ce n'est pas par manque de bonne volonté des acteurs, mais parce que les méthodes de financement ne sont pas conçues pour encourager la recherche interdisciplinaire.

La recherche utilitaire est une des grandes lacunes qui gagne en importance. Les Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC, en font un peu en santé, mais si nous avions une grande thématique, notamment la sécurité alimentaire, l'ingérence étrangère à limiter ou d'autres grands besoins de la société ou de vastes capacités à acquérir, il serait difficile de lancer de telles recherches dans la structure actuelle.

Voilà les principales lacunes du financement actuel. Dans l'ensemble, nous espérons que les efforts seraient coordonnés avec les acteurs existants pour éviter que ces problèmes ne soient seulement technologiques. Comme l'autre témoin l'a souligné, les sciences sociales et humaines sont très importantes pour régler ces enjeux. Parfois, un sociologue ou un économiste travaille avec un ingénieur et avec la santé publique pour déterminer comment assurer la sécurité alimentaire. C'est relativement difficile à faire en ce moment, et l'organisation-cadre était conçue à cette fin.

Je dois dire qu'avec l'augmentation de nos engagements en matière de défense, ainsi que les stratégies industrielles qui seront adoptées à cette fin, il devient extrêmement important d'avoir de tels instruments, ne serait-ce que pour réunir l'argent de l'industrie et des universités dans un projet commun.

Il y avait d'autres aspects, mais c'était l'organisation générale. Nous avions besoin d'une sorte de gérant d'estrade pour nous assurer que toute l'équipe irait de l'avant sur le terrain.

• (1725)

Jennifer McKelvie: Comment pouvons-nous éviter d'y mêler la politique?

Frédéric Bouchard: Puisque nous sommes tous humains, je suppose qu'il y a toujours de la politique.

Plus sérieusement, on a parlé plus tôt de l'importance fondamentale d'un examen par les pairs au sein des comités. La moyenne au bâton des scientifiques lors de tels examens est en fait très bonne. C'est un processus imparfait et perfectible, mais, au fond, il faut donner aux pairs des critères précis, et les programmes doivent être bien conçus. À mon avis, c'est un autre enjeu, mais si vous donnez aux scientifiques les bons critères et que les programmes sont bien ficelés, une évaluation externe peut établir si c'est bon ou non.

Beaucoup de subventions effectuent une évaluation par des comités. Des scientifiques de partout au Canada, qui ont souvent aussi une expérience internationale, voient ces rapports dans les comités et disent si le programme peut fonctionner ou non. C'est la norme d'excellence en science dans le monde entier.

Comme le groupe de témoins précédent l'a souligné, il est possible d'accroître et d'améliorer la transparence. Il y a différentes façons de le faire, mais ce n'est pas une mauvaise idée de déterminer en quoi consistent de bons travaux scientifiques. De la même façon, comme je porte un plâtre en ce moment parce que j'ai déchiré mon tendon d'Achille, je veux que mon chirurgien orthopédiste me donne des conseils, et lorsque je veux plus de conseils, je vais demander à un autre chirurgien orthopédiste. Je ne vais pas poser la question à un ingénieur. Vous voulez que les experts établissent quels sont les projets de la meilleure qualité.

Jennifer McKelvie: Je ne sais pas s'il me reste du temps, mais vous avez formulé trois recommandations ou mesures clés. Vous pourriez peut-être les répéter. La première portait sur l'organisme-cadre, la deuxième sur la science et l'innovation, et il y en avait une troisième. Pourriez-vous simplement répéter les deuxième et troisième recommandations?

Frédéric Bouchard: Pour ce qui est d'une stratégie nationale, à l'heure actuelle, il est difficile de déterminer si le système fonctionne comme nous le souhaitons, car il n'est pas évident de savoir quels sont les objectifs à ce chapitre. Nous connaissons les objectifs de chaque programme, mais nous n'avons pas une architecture globale pour établir les cibles. S'agit-il du développement régional? Est-ce la commercialisation? S'agit-il des brevets? Est-ce le personnel hautement qualifié? Selon la politique scientifique que vous choisissez, vous adoptez ensuite des indicateurs pour voir si des progrès ont été réalisés.

Le Québec a la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Bouchard...

Frédéric Bouchard: ... il est donc possible de fixer des indicateurs semblables.

La présidente: Merci, madame McKelvie.

Nous allons maintenant terminer avec M. Blanchette-Joncas.

Vous avez deux minutes et demie. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Maltais, est-ce qu'il existe aujourd'hui un mécanisme structuré permettant d'évaluer l'efficacité des incitatifs destinés à la science en français à la lumière des obligations inscrites dans la Loi sur les langues officielles en matière d'épanouissement?

Martin Maltais: La réponse simple, c'est non.

[Traduction]

Un tel mécanisme n'existe pas.

[Français]

Sophie Montreuil: Est-ce qu'il en faut un?

Martin Maltais: Est-ce qu'il en faut un?

Maxime Blanchette-Joncas: Si cet épanouissement suppose un suivi mesurable et longitudinal de la capacité scientifique en français, peut-il être durable s'il repose sur des mesures ponctuelles plutôt que sur une architecture de suivi structuré?

Martin Maltais: Il est clair qu'il faut une architecture de suivi structuré. N'importe quelle personne qui fait du suivi d'indicateurs va vous dire ça.

Maxime Blanchette-Joncas: Selon vous, est-ce qu'une fonction indépendante d'analyse et de reddition de comptes, comme le sujet de l'étude d'aujourd'hui, permettrait d'assurer un suivi durable de cet épanouissement?

Martin Maltais: Nous pensons qu'il est pertinent d'avoir un tel suivi. Le fait que l'organisme-cadre ne soit pas encore créé nous permet d'inclure des indicateurs sur la vie scientifique en français et des obligations au moyen d'un comité interne de l'organisme-cadre dont le mandat serait de suivre les investissements qui sont faits dans la science en français et dans la valorisation et le développement de la vie scientifique en français. Je rappelle que 23 % de la population canadienne est de langue française. Or, la vie scientifique en français n'est pas au même niveau que celle des anglophones. L'équivalence n'existe pas présentement.

Les possibilités pour un jeune d'accéder à des savoirs rédigés en langue française ont été réduites comme peau de chagrin. La capacité de traduire des résultats de recherche pour les rendre accessibles, tant pour les élèves ou les étudiants dans des cours que pour des décideurs publics dans l'État ou dans les hôpitaux, est un défi. Les résultats de recherche les plus probants sont utilisés essentiellement dans les communautés anglophones partout dans le monde, et ils sont produits par des gens qui ont une autre langue maternelle. Ce n'est pas seulement une question linguistique francophone, mais au pays, il y a une question d'identité.

Mme Kelly DeRidder a dit tout à l'heure qu'il était nécessaire d'attirer des talents. Je partage son avis. Cependant, les talents doivent être non seulement des talents de qualité qui répondent aux besoins des industries canadiennes, mais aussi des talents qui respectent les valeurs et l'identité canadiennes. Or, ce qui manque dans toute la question du recrutement de talents étrangers, c'est ce volet. Qui est-ce qu'on recrute? Est-ce qu'on est en train de nuire à la science en français dans ce qu'on est en train de faire ou est-ce qu'on va la soutenir dans l'ensemble des décisions qu'on va prendre visant la science et la technologie?

• (1730)

[Traduction]

La présidente: Pouvez-vous conclure rapidement?

[Français]

Martin Maltais: La question, à notre sens, est l'identité de la nation canadienne.

Sophie Montreuil: J'aimerais ajouter une dernière chose.

[Traduction]

La présidente: Il ne vous reste que quelques secondes.

[Français]

Sophie Montreuil: Monsieur Blanchette-Joncas, je vous rappelle que le gouvernement du Canada a mandaté un groupe d'experts qui va soumettre des recommandations qui vont sans nul doute répondre à votre question.

[Traduction]

Kelly DeRidder: Il n'y avait pas d'interprétation.

Martin Maltais: Mme Montreuil disait que le groupe d'experts qui va produire un rapport dans un mois, au mois de mars, va apporter des réponses à votre question.

La présidente: Avant de mettre fin à la discussion avec ce groupe de témoins, j'ai quelques renseignements à communiquer à tous les membres du Comité.

Pour le jeudi 26 février, à ce jour, seulement trois témoins ont confirmé leur présence.

Pour le lundi 9 mars, deux témoins ont confirmé leur présence jusqu'à présent. Il faudrait que les membres du Comité fassent d'autres propositions pour que six témoins puissent comparaître en deux groupes, comme à l'habitude. Le greffier a déjà passé en revue la liste des témoins suggérés.

Allez-y, monsieur Noormohamed.

Taleeb Noormohamed: Madame la présidente, de toute évidence, les gens ont soumis leurs listes de témoins. Je crois comprendre que les trois conseils ne pourront venir que plus tard.

Si nous ne pouvons pas convoquer des témoins à la prochaine réunion ou lundi, pourrions-nous les regrouper en une seule réunion, et ne pas faire perdre du temps à tout le monde avec un ou deux témoins? Qu'en pensent les autres?

Tony Baldinelli: Voilà qui me semble logique.

La présidente: Attendez un instant.

Monsieur Noormohamed, que proposez-vous?

Taleeb Noormohamed: Si nous n'avons pas une liste complète de témoins jeudi, je propose que nous les regroupions tous le lundi suivant afin que nous ayons une réunion remplie plutôt que deux.

La présidente: J'avais oublié, mais le greffier ajoute que jeudi, la deuxième heure peut être consacrée aux travaux du Comité, si les membres du Comité sont d'accord pour discuter d'une ou deux choses.

Taleeb Noormohamed: Avons-nous assez de sujets à discuter?

Tony Baldinelli: Nous pourrions le faire, mais si nous pouvions avoir plus...

• (1735)

La présidente: Les députés devront envoyer une liste de témoins si nous voulons en recevoir d'autres.

Allez-y, monsieur Ho.

Kelly DeRidder: Nous pourrions consolider les réunions.

Vincent Ho: Je suis désolé, mais qui a la parole? Est-ce mon tour?

La présidente: Oui. Allez-y, monsieur Ho.

Veuillez parler une personne à la fois, s'il vous plaît.

Vincent Ho: Nous pourrions même réduire le nombre de réunions accordées à cette étude si nous avons de la difficulté à trouver des témoins.

La présidente: Le greffier a passé en revue tous les témoins, et la motion demande au moins quatre réunions. Si les membres du Comité le souhaitent, nous pouvons en parler.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je peux vous dire clairement que nous avons suggéré des témoins supplémentaires au greffier. Je pense qu'il serait quand même respectueux de considérer ça avant de statuer sur autre chose et possiblement penser que ces gens ne seraient pas disponibles pour venir témoigner dans le cadre de cette importante étude.

[Traduction]

La présidente: Allez-vous envoyer une liste avec d'autres témoins avant la fin de la journée?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est déjà fait.

[Traduction]

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Pouvons-nous laisser partir les témoins?

La présidente: Oui. Je suis désolée. Je vous remercie de me le rappeler.

Merci beaucoup à tous les témoins d'avoir comparu devant le Comité et d'avoir contribué à cette étude. Si vous le souhaitez, vous pouvez partir.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, ça a effectivement déjà été envoyé au greffier. Nous avons une liste de témoins, il n'y a pas de problème. Je crois que nous pourrions poursuivre cette étude.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Ho, allez-y.

Vincent Ho: Si le greffier a déjà communiqué avec les témoins — il semble qu'il ait la liste complète —, mais qu'ils ne peuvent pas trouver le temps de comparaître, il serait prudent de raccourcir cette étude d'une réunion ou deux, peut-être. Nous pourrions poursuivre le travail important que le Comité doit réaliser sur d'autres études ou sujets d'intérêt.

La présidente: Merci, monsieur Ho.

M. Blanchette-Joncas a indiqué qu'il avait envoyé une liste de témoins supplémentaires, alors je vais demander au greffier de vérifier si nous pouvons les faire venir le lundi suivant la semaine de relâche, soit le 9 mars.

Taleeb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Oui, monsieur Noormohamed.

Taleeb Noormohamed: Le temps accordé aux témoins n'est-il pas établi en fonction des sièges et de la composition de la Chambre? Dans l'affirmative, nous devons en tenir compte dans notre réflexion sur le nombre de places que nous allouons aux partis.

La présidente: Oui, en général, nous prenons le nombre total de témoins, divisé par la représentation au sein du Comité, mais nous n'avons pas eu beaucoup de témoins des conservateurs pour cette étude, et les trois conseils ne sont pas disponibles. Ils viendront le jeudi 12 mars, mais pas avant cette date.

Je peux vérifier auprès du greffier si nous avons plus de chance avec la liste supplémentaire.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: À ce sujet, l'idée de tenir une réunion pour le plaisir n'est pas particulièrement productive. Si nous avons des témoins, nous devrions certainement être ici et leur donner le temps nécessaire, cela ne fait aucun doute.

Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais le temps que nous passons ici à attendre lorsque nous n'avons pas de témoins pourrait être consacré à nos électeurs ou à d'autres dossiers. Nous pourrions discuter d'autre chose. Je veux dire, il y a beaucoup d'options qui s'offrent à nous. Je veux simplement m'assurer que nous optimisons le temps de chacun.

La présidente: L'avis de convocation pour la réunion de jeudi a été envoyé, avec une heure de travaux du Comité et trois témoins.

Taleeb Noormohamed: D'accord.

La présidente: Nous verrons quelle réponse nous recevrons pour le 9 mars. Nous vous le ferons savoir.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>